

PROJET PEDAGOGIQUE ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

« *La passe ou l'impasse : le formateur est un passeur* »

Jean-Jacques Bonniol

S O M M A I R E

I. PRESENTATION DU PROJET PEDAGOGIQUE	5
II. CADRE LEGISLATIF	6
A. DEFINITION DU METIER	6
B. LA BASE REGLEMENTAIRE DE LA PROFESSION D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	6
C. LA FORMATION	7
D. LA PROCEDURE DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE	7
III. PUBLIC ACCUEILLI	7
IV. LES FINALITES DE LA FORMATION	8
V. PRINCIPES ET METHODES PEDAGOGIQUES	10
A. LA PROGRESSION	10
B. L'INITIATIVE	10
C. L'INDIVIDUALISATION	11
VI. REFERENTIEL DE COMPETENCES	11
VII. DEROULEMENT DE L'ANNEE DE FORMATION	11
A. PLANNING DE LA SESSION DE FORMATION	11
B. L'EQUIPE PEDAGOGIQUE	12
C. LA FORMATION INITIALE	13
1. Durée de la formation	13
2. Caractéristiques de la formation	13

3. Les stages cliniques	14
4. Dispositif d'accompagnement des apprenants	15
D. EQUIVALENCES DE COMPETENCES ET ALLEGEMENTS DE FORMATION POUR L'ACCES AU DIPLOME D'ETAT D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	16
E. ORGANISATION DES COURS	16
1. Généralités	16
2. Spécificités	16
3. Modalités	17
❖ Le choix pédagogique	17
❖ Intervenants	18
F. LES STAGES	18
1. Généralités	18
2. Portfolio et évaluation	19
3. Les modalités de mise en stage	20
4. Suivi des stagiaires	21
5. Collaboration avec les équipes professionnelles	23
G. EPREUVES DE CERTIFICATION	24
1. Evaluation des blocs de compétences	24
2. Evaluation des stages cliniques	24
3. Pour les blocs de compétences non validés	25
H. BILANS PEDAGOGIQUES ET ENTRETIENS INDIVIDUELS	25

1. Objectif	25
2. Types :	25
3. Modalités	26
VIII. ENGAGEMENT QUALITE DE L'INSTITUT DE FORMATION	27
IX. CONCLUSION	28

I. PRESENTATION DU PROJET PEDAGOGIQUE

Le projet pédagogique de la formation Auxiliaire de Puériculture a pour finalités de :

- ✓ Préciser l'orientation de la formation, les valeurs professionnelles choisies par l'équipe pédagogique de l'institut de formation.
- ✓ Expliciter les méthodes et les moyens pédagogiques.
- ✓ Définir l'organisation de la formation.

Les choix de l'équipe pédagogique, en conformité avec l'arrêté ministériel du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture, prend en compte les directives des organismes de tutelle dont dépend le Pôle formation : l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS).

La posture du formateur : une volonté d'être accompagnant, de favoriser la réflexivité, de développer un esprit critique des étudiants en tenant compte du contexte, d'être à l'écoute et de laisser une place privilégiée au groupe afin qu'il produise des savoirs issus de leur pratique.

La pratique réflexive n'est pas « *de l'ordre du savoir, mais du rapport au savoir, du regard sur l'action, de la posture critique, de la compétence* ».

Mais aussi, « *une démarche de formation professionnalisante, ..., intégrée à un dispositif défini* ». P. Perrenoud

II. CADRE LEGISLATIF

A. DEFINITION DU METIER

L'auxiliaire de puériculture exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier dans le cadre du rôle qui relève de l'initiative de celui-ci, défini par les articles R. 4311-3 à 4311-5 du code de la santé publique relatifs aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmière.

Dans les établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans, l'activité est encadrée par les articles R. 2324-16 à R. 2324-47 du code de la santé publique.

Il dispense dans le cadre du rôle propre de la puéricultrice ou de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité des soins et réalise des activités d'éveil et d'éducation pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant.

Son rôle s'inscrit dans une approche globale de l'enfant et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité.

L'auxiliaire de puériculture participe à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants en situation de handicap, atteints de maladies chroniques, ou en situation de risque d'exclusion.

B. LA BASE REGLEMENTAIRE DE LA PROFESSION D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

- La formation

Article D 4392-1 du code de la santé publique

- Exercice de la profession

Article R 4311-4 du code de la santé publique

- Ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen

Article R.4392-2 à R.4392-7 du code de la santé publique

- Validation des acquis de l'expérience et certification professionnelle

Article R.335-6 du code de l'éducation

- Loi n° 2002-203 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité des soins.

C. LA FORMATION

Arrêté du 7 avril 2020 modifié relatif aux modalités d'admission

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture

Arrêté du 25 avril 2022 relatif aux gestes et soins pouvant être réalisés par l'élève auxiliaire de puériculture

Arrêté du 9 juin 2023 portant diverses modifications relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

cf. page 30 Annexe 1 : Contenu des modules de formation en lien avec le référentiel de certification

D. LA PROCEDURE DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif aux modalités d'organisation de la V.A.E pour l'obtention du diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture

III. PUBLIC ACCUEILLI

La formation qualifiante d'Auxiliaires de Puériculture reçoit différents publics de stagiaires, dans le cadre d'un agrément de 50 places par an :

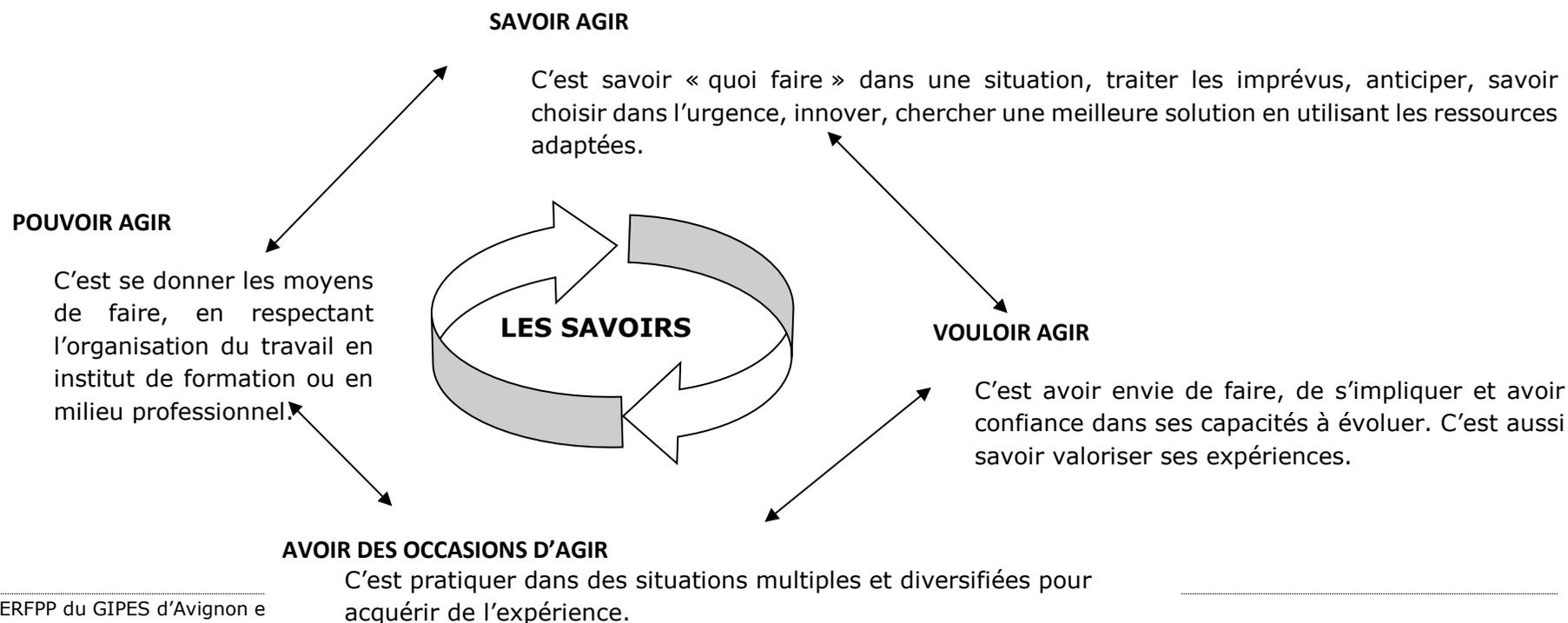
- **Des jeunes en poursuite d'études**
- **Des demandeurs d'emploi**
Dans le cadre de conventionnement avec le Conseil Régional P.A.C.A. et pôle emploi.
- **Des bénéficiaires du RSA**

- **Des salariés de la fonction publique hospitalière ou du secteur privé (ASH)**
- **Des salariés bénéficiant d'un Congé Individuel de Formation ou pris en charge par leur employeur**
- **Des personnes finançant elles-mêmes leur formation**
- **Des personnes en cursus partiel**

Personnes en parcours V.A.E ou titulaires des diplômes AS, ASMS, DE AES, CAP AEPE, ADVF, ARM, DEA, BAC professionnel ASSP et SAPAT, des apprentis.

IV. LES FINALITES DE LA FORMATION

L'équipe pédagogique a pour intention d'amener les stagiaires à agir avec **compétence** dans toute situation professionnelle :



Afin de favoriser le développement des compétences professionnelles centrées sur la personne soignée, l'équipe pédagogique a choisi de favoriser chez l'apprenant :

- La mobilisation et la mise en lien des connaissances théoriques
- La capacité d'évolution (ouverture d'esprit, curiosité, questionnement, remise en question
- La tolérance (connaissance de soi, écoute active, remise en question, attitude bienveillante, solidarité, entraide...)
- Le sens des responsabilités (se positionner, s'engager, être autonome, prendre des initiatives, participer, réagir, développer sa motivation...)
- L'implication (attitude constructive et positive, plaisir d'apprendre, participer à la mobilisation des ressources du groupe, s'engager...)

Pour devenir un professionnel :

- Responsable et consciencieux (rigueur, autonomie, conscience professionnelle, discrétion, organisation, disponibilité, prise d'initiative)
- Bienveillant et communicant (empathie, écoute active, esprit d'équipe, aptitudes relationnelles)
- Capable de travailler en équipe (solidarité, entraide, adaptabilité, collaboration)
- Capable de se questionner et d'évaluer sa pratique (curiosité, capacité de prise de distance, remise en question par rapport à l'évolution des pratiques, auto-évaluation)

V. PRINCIPES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

L'équipe pédagogique s'inspire de la pédagogie adaptée aux adultes et donc utilise des méthodes reposant sur une conception de **l'adulte apprenant, responsable, capable d'évoluer, de s'impliquer tout au long de la formation.**

Le suivi pédagogique personnalisé s'appuie sur :

A. LA PROGRESSION

- Organiser les modules théoriques autour des compétences à valider
- Organiser le parcours de stages en début de formation au regard des compétences à valider. Le stage optionnel est organisé et adapté en fonction du projet professionnel de l'élève et de ses besoins pédagogiques
- Développer la confiance des stagiaires en leurs propres capacités
- Favoriser l'élaboration d'objectifs de stage personnalisés, d'acquis théoriques et pratiques dans le portfolio
- Favoriser l'auto-évaluation de l'apprenant en l'encourageant à renseigner son portfolio à chaque stage (acquis théoriques et pratiques)
- Proposer des situations favorables au développement des compétences pendant les périodes en institut de formation et en stages

B. L'INITIATIVE

- Faciliter l'**autonomie**
- Favoriser la posture **d'acteur** du stagiaire dans toutes les situations de formations
- Développer la capacité à identifier et mobiliser les ressources selon les modules
- **Développer l'esprit de recherche et d'analyse**

C. L'INDIVIDUALISATION

- Réaliser des entretiens individuels tout au long de l'année et des visites à chaque stage à l'initiative du formateur
- Être disponible à la demande de l'élève pour entretien et visite de stage
- Proposer les moyens d'apprendre, en accompagnant le stagiaire afin qu'il s'approprie les outils pédagogiques mis à sa disposition. Mise en place de contrats pédagogiques.
- Evaluer l'atteinte des objectifs de la formation en lien avec l'acquisition des compétences de chacun
- Guider l'apprenant à s'auto évaluer en toutes situations

VI. REFERENTIEL DE COMPETENCES

La formation comprend 5 blocs de compétences et 11 modules.

Les compétences sont évaluées sur chacun des 4 stages.

Bloc 1 : Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

Bloc 5 : Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

VII. DEROULEMENT DE L'ANNEE DE FORMATION

A. PLANNING DE LA SESSION DE FORMATION

(cf p51 ANNEXE 2 : CALENDRIER DE FORMATION DE L'ANNEE EN COURS

- De la dernière semaine du mois d'août à la 3^{ème} semaine de juillet

B. L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- 1 cadre supérieur de santé : Mme Botte Stéphanie
- 1 coordinatrice/formatrice : Mme Caliste Véronique responsable de :
 - la conception du projet pédagogique
 - l'organisation des sessions de formation
 - l'évaluation de l'enseignement théorique et clinique
 - l'organisation des examens
 - l'animation et l'encadrement de l'équipe pédagogique
 - la coordination du planning des formateurs
 - la programmation des stages et les relations avec les terrains de stage
 - la programmation et l'organisation des jurys concours
- Des Formatrices : Mme Lucie Latte Lemaréchal et Mme Mione Elodie
Chacune des formatrices est responsable de modules de formation et l'évaluation théorique qui s'y réfère.
- Une secrétaire référente des stages : Mme Anne Di Pietro
- Une secrétaire de filière : Mme Bouras Amel
- Chaque formateur est référent d'un nombre de stagiaires et responsable du suivi pédagogique individualisé

C. LA FORMATION INITIALE

1. Durée de la formation

L'ensemble de la formation comprend 44 semaines soit 1540 heures d'enseignement théorique et clinique en IFAP et en stage, réparties comme suit :

- enseignement en Institut de formation : 22 semaines soit 770 heures
- enseignement en stage clinique : 22 semaines soit 770 heures

La participation à l'ensemble des enseignements théoriques et cliniques est obligatoire.

2. Caractéristiques de la formation

La formation comprend 5 blocs de compétence et 11 modules d'enseignement théorique, 3 stages cliniques de 175 heures et 1 stage de 245 h.

Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation	Modalités d'évaluation du bloc de compétences
Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale <i>Module spécifique AP</i>	Etude de situation Evaluation des compétences en stage
	1bis - Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe	Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale <i>Module spécifique AP</i>	
	2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque <i>Module spécifique AP</i>	
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne <i>Module spécifique AP</i>	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	

		<i>Module spécifique AP</i>	Evaluation des compétences en stage
	5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en stage
	7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en stage Evaluation des compétences en stage
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins		
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. – Traitement des informations	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en stage
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	

3. Les stages cliniques

La formation en milieu professionnel comprend quatre périodes de stages à réaliser en milieu professionnel. Ces périodes peuvent être effectuées dans différentes structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement hospitalier. Le parcours de stage comporte au moins une période auprès d'enfants en situation de handicap physique ou psychique.

Trois stages de cinq semaines visent à explorer les trois missions suivantes de l'auxiliaire de puériculture :

- 1^o Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale ;
- 2^o Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences ;
- 3^o Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

Un stage de sept semaines, réalisé en fin de formation, permet l'exploration ou la consolidation du projet professionnel et le renforcement des compétences de l'apprenant afin de valider l'ensemble des blocs de compétences. Il doit être réalisé en continu et ne peut être fractionné.

Au cours de ces stages, l'élève réalise au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week-end.

Une convention de stage est signée entre l'apprenant, le directeur de l'institut de formation et la structure d'accueil en milieu professionnel.

Avant chaque départ en stage, les objectifs de stage sont élaborés en lien avec les compétences qui doivent être évaluées par l'équipe d'encadrement à la fin de chaque stage.

4. **Dispositif d'accompagnement des apprenants**

L'accompagnement des apprenants s'appuie sur trois modalités d'intervention :

- Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) : 35h (dans les trois premiers mois de la formation)
- Accompagnement pédagogique individualisé (API) : 35 h supplémentaires pour les apprenants bénéficiant d'équivalences de compétences ou d'allègements partiels ou complets de certains modules de formation
- Suivi pédagogique individualisé des apprenants : 7h (réparties tout au long de la formation)
- Travaux personnels guidés (TPG) : 35 h (réparties au sein des différents modules)

D. EQUIVALENCES DE COMPETENCES ET ALLEGEMENTS DE FORMATION POUR L'ACCES AU DIPLOME D'ETAT D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Un parcours de formation est organisé et planifié selon les diplômes ou des titres présentés par les apprenants à l'entrée en formation. En fonction de ceux-ci des tableaux d'équivalences détaillent les volumes horaires et les modalités d'évaluation correspondantes.

Cf. p53 ANNEXE 3 : EQUIVALENCES DE COMPETENCES ET ALLEGEMENTS DE FORMATION POUR L'ACCES AU DIPLOME D'ETAT D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

E. ORGANISATION DES COURS

1. Généralités

- ❑ L'enseignement est dispensé par blocs de compétences
- ❑ La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire. Une feuille de présence est à signer avant chaque cours.
- ❑ Les périodes de cours sont réparties en alternance avec les semaines de stage.
- ❑ Les horaires de cours sont répartis **du lundi au vendredi de 8 heures à 18 heures**
- ❑ Les cours sont dispensés par les formateurs, d'autres formateurs et par des intervenants extérieurs. Ils comprennent des travaux dirigés, de groupes, des séances d'apprentissages pratiques et théoriques et peuvent se dérouler en petits groupes.
- ❑ Plusieurs visites de structures extérieures sont organisées pendant la période de cours.

2. Spécificités

- ❑ La réflexivité des formateurs et des élèves est favorisée par la participation à des conférences, formations, colloques, journées CEEPAME....
Dans son article, « Mettre la pratique réflexive au centre du projet de formation » de 2001, Philippe Perrenoud explique que «... l'enjeu de formation n'est pas seulement de doter les enseignants d'un mécanisme de survie, mais de les inviter à une éthique et à une pratique régulière et banale du doute, de l'analyse et du développement professionnel... »
- ❑ Les formateurs initient des rencontres avec les équipes de professionnels sur les lieux de stages. L'enseignement est actualisé en fonction de l'évolution des pratiques.

- ❑ L'alternance mensuelle favorise l'intégration des savoirs pour les apprenants en multipliant les allers-retours entre la pratique et la théorie. Elle permet de développer la réflexivité des élèves autour d'analyse de pratique en institut lors des retours de stage.
- ❑ Les exigences sont progressives et tiennent compte des apports théoriques et des savoirs pratiques. Cela participe à la professionnalisation et la prise de confiance en soi de chaque élève.
- ❑ L'interfiliarité est souhaitée et pratiquée par les formateurs de l'IFAP : module ergonomie, AFGSU, UE Optionnelle, jury mémoire.

Ces spécificités potentialisent la réflexivité des formateurs et développent l'innovation pédagogique.

3. Modalités

✧ **Le choix pédagogique**

Il s'oriente vers des méthodes pédagogiques dynamiques et variées :

- cours sous forme d'échanges
- travaux de groupes ;
- simulation
- jeux de rôle
- des cours magistraux permettant d'intégrer des savoirs théoriques
- des travaux pratiques aidant au développement gestuel de l'élève
- des travaux dirigés, des exposés et leur suivis, comptes rendus aidant au développement de savoirs procéduraux
- des exploitations de stage
- des séances d'analyses de pratique
- des exposés et des séances d'apprentissage pouvant mettre en évidence les savoirs faire des élèves
- un temps de suivi pédagogique individuel et collectif étude de cas concrets en groupe en cours aidant à la construction des savoirs associés (théoriques, procéduraux et savoir-faire)
- des ateliers d'écriture et de communication
- la formation par la simulation : reproduction de situations réelles dans un environnement sûr avec débriefing
- Quizz via Kahoot : méthode de vote interactive

- des outils pédagogiques (classeur de formation, carnet de stage, fiches d'identification du stage...)
- apport de matériel audiovisuel

✧ **Intervenants**

Psychologue, psychomotricienne, médecin, diététicienne, éducatrice de jeunes enfants, assistantes sociales, professionnels de la petite enfance dans domaines spécifiques, kinésithérapeute, avocat, auxiliaires de puériculture, puéricultrices

F. LES STAGES

1. Généralités

Ce sont les lieux de mises en situations professionnelles diversifiés où le stagiaire découvre :

cf. p61 Annexe 4 : Liste des terrains de stage

- Différentes structures de soins hospitalières et extrahospitalières
 - Différents modèles d'équipes pluri-professionnelles
 - Différentes pratiques soignantes
 - Différentes approches des compétences
- Ils se situent dans le Vaucluse, le Gard, les Bouches du Rhône et d'autres départements pour les périodes de stages optionnels.
 - La coordinatrice de l'institut de formation procède à l'affectation des stages.
Le choix des stages et la planification du parcours s'effectuent dès les résultats du concours, en tenant compte de la « fiche de renseignements pour affectation en stage », remplie par les élèves lors de leur inscription à l'Institut de Formation.
L'affectation des stages se réalise en fonction :
 - des diplômes ou certifications présentés à la sélection d'entrée en formation,
 - de l'acquisition des compétences
 - du projet professionnel des apprenants

- Une planification individuelle du parcours de stage est élaborée.
cf. p70 ANNEXE 5 PLANIFICATION INDIVIDUELLE DU PARCOURS DE STAGE EST ELABOREE.
- Les conventions de stage sont signées 1 mois avant le départ en stage pour être adressées aux structures.
cf. p72 ANNEXE 6 : CONVENTION DE STAGE

2. Portfolio et évaluation

Un portfolio conforme à l'arrêté du 10 juin 2021, permet d'assurer le suivi des périodes de formation en milieu professionnel effectuées par l'apprenant et d'évaluer l'acquisition progressive de ses compétences.

L'évaluation des compétences acquises au cours de chaque période de formation réalisée en milieu professionnel est prise en compte pour la validation de chaque bloc de compétences.

Le formateur référent de l'institut de formation assure le suivi du stagiaire au sein de l'institut de formation. En cas de difficulté, un entretien entre le maître de stage, le tuteur de stage, le formateur référent en institut et l'apprenant est préconisé. Les objectifs de stage, le cas échéant, sont réajustés.

A l'issue de chaque période de formation en milieu professionnel le tuteur de stage ou le maître de stage évalue les compétences acquises sur la base des critères mentionnés dans le portfolio.

Une feuille d'évaluation de chaque période de formation en milieu professionnel est remise à l'apprenant au cours de la préparation de stage.

Cf p75 ANNEXE 7 LE PORTFOLIO

Les objectifs principaux de cet outil sont :

- De favoriser une analyse de la pratique qui conduit à la professionnalisation.
- De faire le lien entre la formation théorique et la pratique sur le terrain.
- De suivre la progression de l'élève au regard des compétences exigées pour l'obtention du diplôme.

Cet outil permet :

- D'effectuer un bilan de chaque période en milieu professionnel pour identifier les acquis, les points positifs, les difficultés et les éléments restant à acquérir.
- De réaliser une auto-évaluation des compétences acquises permettant un échange avec le tuteur.

Ce portfolio est organisé en plusieurs parties :

- La présentation du Diplôme d'Etat Auxiliaire de puériculture et des compétences à acquérir pour identifier ce qui est attendu en fin de formation.
- La présentation des périodes d'apprentissage en milieu professionnel pour expliquer l'organisation des différentes périodes du parcours de formation.
- Le rôle des acteurs de la formation
- La présentation de l'apprenant pour permettre de présenter son parcours scolaire et professionnel.
- Les périodes d'apprentissage en milieu professionnel composées pour les 4 périodes de stage A, B, C et D :
 - Des objectifs généraux et spécifiques de l'apprenant
 - Des 2 situations d'observation à rédiger par l'apprenant
 - Du bilan mi-période et fin de période à renseigner par l'apprenant
 - Du suivi de l'acquisition des compétences à renseigner par l'apprenant et le tuteur de stage qui servira de base pour l'évaluation de fin de stage.

3. Les modalités de mise en stage

- Les dates, la durée et les horaires de stage sont fixés d'un commun accord entre l'organisme d'accueil et la responsable pédagogique de l'IFAP. La présence en stage est obligatoire.
L'élève doit remettre dans un délai de 48h la fiche de ses horaires prévisionnels à l'IFAP. La durée de présence en stage est calculée sur la base de 35h / semaine. La durée journalière de stage peut s'étendre sur une amplitude de 7h à 12h.
L'accord du cadre du service et du responsable pédagogique de l'IFAP est obligatoire pour toute modification d'horaire.
- Au cours de ses stages, l'élève réalise au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week-end. Les jours fériés peuvent être travaillés.
- Chaque stage fait l'objet d'un nombre d'heures à effectuer pour atteindre les 770h en cursus complet.
- Au plus tard, 15 jours avant le début de stage, le stagiaire prend contact par téléphone avec le responsable du service pour se présenter si possible, en début ou en fin de journée (pour minimiser l'absence à l'Institut de Formation) et s'informer des horaires et des modalités du stage selon le lieu.

4. Suivi des stagiaires

L'encadrement des stagiaires est assuré par les équipes professionnelles des différents lieux de stage et les formateurs de l'IFAP. Chaque stage fait l'objet d'un projet de tutorat entre l'équipe pédagogique et le responsable de l'encadrement par l'intermédiaire du portfolio.

a. Par les équipes professionnelles

Il s'agit d'un accompagnement de professionnalisation pratiqué régulièrement pendant le stage par les professionnels dans le cadre de leurs missions. Il doit permettre d'évaluer la progression des acquis et les réajuster grâce à l'expérience professionnelle.

- Les premiers jours de stage : accueil du stagiaire par un ou plusieurs professionnels référents (auxiliaire de puériculture, éducatrice de jeunes enfants, éducatrice spécialisée, aide-soignant, infirmière puéricultrice, sage-femme, infirmière, l'ASH, la cadre de santé) suivant les lieux de stage. Ce temps d'adaptation lui permet de découvrir les ressources humaines et matérielles du lieu de stage, la particularité des personnes accueillies, les différentes tâches de la fonction d'auxiliaire de puériculture et d'ajuster ses objectifs de stage.
- Le stagiaire doit présenter obligatoirement les documents ci-dessous à la responsable du service et à l'équipe :
 - **Le portfolio avec les objectifs de stage (à réajuster si besoin)**
 - **La fiche des horaires prévisionnels de stage à renvoyer dans les 48h par mail au référent pédagogique**
cf.p78 Annexe 8 La fiche des horaires prévisionnels de stage
 - **La feuille d'évaluation des compétences**
Cf p 80 Annexe 9 La feuille d'évaluation des compétences
 - **La feuille de présence en stage**
cf. p 89 ANNEXE 10 LA FEUILLE DE PRESENCE EN STAGE
- Au minimum 2 enfants lui seront confiés en fonction de sa progression dans la formation.

- ❑ A mi- stage : le stagiaire demande **obligatoirement** au cadre de santé ou au tuteur d'effectuer un bilan oral et écrit sur le portfolio avec l'aide de la feuille de compétence, sur ses aptitudes, ses points forts et ses points à améliorer afin de réajuster si besoin.
- ❑ La feuille d'évaluation des compétences est remplie par l'équipe, remise au stagiaire et commentée avant son départ du stage.
- ❑ En cas de difficultés du stagiaire, la personne responsable du stage doit prévenir le plus tôt possible l'équipe pédagogique de l'IFAP, pour l'informer et décider ensemble de la conduite à tenir.
- ❑ Lors du retour de stage, le stagiaire remet aux formateurs dans les 48h :
 - **La feuille de compétences avec la signature et la fonction des professionnels, le tampon du lieu du stage, et la signature du stagiaire. Il est conseillé de faire une photocopie de la feuille de compétences avant sa restitution à l'IFAP.**
 - **L'attestation de présence en stage à ramener obligatoirement avec signature des professionnels, du stagiaire et tampon du stage.**
 - **Le portfolio.**

b. Par les formateurs de l'IFAP

✧ Encadrement

Les suivis de l'élève sont organisés par les formateurs en fonction des besoins du stagiaire et/ou des équipes professionnelles.

L'équipe pédagogique fait le choix de rendre visite aux élèves à chaque stage afin de s'assurer de la qualité de l'encadrement sur le terrain, d'évaluer l'investissement de l'élève et éventuellement ses besoins pour l'accompagner dans ses acquisitions.

Un suivi pédagogique individuel est ainsi réalisé pour chacun des élèves.

✧ **Outils d'évaluation**

Le portfolio permet au formateur d'avoir un regard sur la tenue de cet outil pédagogique, de la progression de l'élève, de son investissement et de sa réflexivité.

Chaque visite et/ou contact téléphonique, évaluations narratives sont consignés sur le logiciel Epsilon dans la partie suivi pédagogique.

c. Par le stagiaire lui-même.

Le portfolio permet au stagiaire d'être acteur de sa progression et de le guider dans ses apprentissages.

L'auto-évaluation tout au long de la formation est encouragée par l'équipe pédagogique en collaboration avec les équipes d'encadrement des stages.

5. Collaboration avec les équipes professionnelles

Des réunions sont organisées par l'équipe de l'IFAP pour échanger sur le tutorat :

- Présentation du nouveau référentiel de formation, le portfolio et la feuille d'évaluation de l'acquisition des compétences en stage
- Objectifs institutionnels et pédagogiques
- Les difficultés éventuelles
- L'évaluation d'outils élaborés par les services (livrets, fiche de progression)
- Informer de l'évolution de la formation
- Rappeler les champs d'intervention de l'AP au regard des autres professions et de la législation.

L'association entre les équipes IFAP/Terrain permet la co-construction d'une formation riche et complète.

G. EPREUVES DE CERTIFICATION

Tous les blocs de formation doivent être validés selon des modalités d'évaluation fixées par l'arrêté du 10 juin 2021.

Pour être présentés et déclarés reçus au D.E.A.P., les stagiaires doivent avoir validé l'ensemble des blocs et **obligatoirement** avoir effectué les 1540 heures de formation (cursus complet).

1. Evaluation des blocs de compétences

Plusieurs types d'épreuves sont organisés :

Bloc de compétences 1 : Etude de situation, Evaluation des compétences en stage

Bloc de compétences 2 : Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4, Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5, Evaluation des compétences en stage

Bloc de compétences 3 : Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée, Evaluation des compétences en stage

Bloc de compétences 4 : Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en stage, Evaluation des compétences en stage

Bloc de compétences 5 : Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée, Evaluation des compétences en stage

L'élève doit obtenir une note au moins égale à 10 sur 20 correspondant à la compensation des notes des modules au sein d'un même bloc de compétences. Les notes compensent entre elles lorsqu'elles sont supérieures ou égales à 8 sur 20.

2. Evaluation des stages cliniques

A l'issue de chaque période de formation en milieu professionnel le tuteur de stage ou le maître de stage évalue les compétences acquises sur la base des critères mentionnés dans le portfolio. Une feuille d'évaluation de chaque période de formation en milieu professionnel est remise à l'apprenant au cours d'un entretien.

3. Pour les blocs de compétences non validés

En cas de non validation d'un bloc de compétences, l'élève bénéficie d'une session de rattrapage par année dans la limite de quatre sessions de jury, organisées selon les mêmes modalités que la session initiale.

Lorsque les conditions de validation ne sont pas remplies à l'issue des épreuves de rattrapage, l'élève peut se réinscrire et suivre les enseignements des blocs de compétences non validés. Des frais de scolarité correspondant aux volumes horaires nécessitant une nouvelle validation peuvent être demandés.

L'élève est autorisé à redoubler une fois.

Une épreuve de rattrapage est proposée avant la fin de la formation. Si le stagiaire ne remplit pas les conditions de validation, il bénéficie d'un délai de **5 ans** pour valider le ou les modules où il a échoué.

Les épreuves de rattrapage pour les cursus partiels sont organisées dans les 3 mois qui suivent la date de la première session de validation.

H. BILANS PEDAGOGIQUES ET ENTRETIENS INDIVIDUELS

1. Objectif

Accompagner le stagiaire afin de lui permettre d'optimiser ses apprentissages, favoriser sa progression et proposer des actions de remédiation. 7 Heures d'accompagnement individualisé sont prévues.

2. Types :

Institutionnalisés : Au minimum 2 pendant la formation :

- en début de formation
- à mi- formation.

A la demande du stagiaire ou du formateur et selon les besoins,

Spécifiques : Entretiens d'accompagnement pour les personnes en réadaptation professionnelle.

3. Modalités

- Le référent pédagogique convoque l'élève à un entretien d'accueil durant les 4 semaines de rentrée si possible afin de faire connaissance avec lui, d'identifier ses techniques d'apprentissage, ses inquiétudes (familiales, sociales, de trajet, en stages et au sein du groupe) et lui proposer des actions personnalisées. Ce 1^{er} entretien s'appuie sur le résultat des tests de positionnement effectués lors des API (accompagnement pédagogique individuel) dès les quinze premiers jours de formation, afin d'identifier les difficultés de chaque élève.
- Un bilan pédagogique à mi-formation est réalisé par le référent pédagogique.
- Sur proposition du formateur référent un entretien de résolution de problèmes est planifié en présence des formateurs référents, du stagiaire, de la coordinatrice, du cadre supérieur de santé.
- Un contrat d'objectifs pédagogiques peut être fait, qui sera signé par les différents acteurs, avec un exemplaire remis au stagiaire.
- Formalisation des entretiens par écrit avec les outils spécifiques sur Epsilon.

VIII. ENGAGEMENT QUALITE DE L'INSTITUT DE FORMATION

L'IFAP se situe au sein d'un établissement accueillant plusieurs Instituts de Formation, ce qui favorise l'interfiliarité.

L'équipe participe à diverses actions en faveur de la qualité dans le cadre de la certification de l'établissement (Qualiopi).

Dans ce but :

- En début de formation, les apprenants remplissent un questionnaire sur les besoins et les attentes en formation.
- Un contrat de formation est signé entre chaque stagiaire et le centre de formation. Ce contrat précise les engagements réciproques.
- Une régulation collective est effectuée par les délégués de classe en milieu de formation pour recueillir les attentes et les besoins des élèves afin de réajuster les axes de formation.
- Une évaluation individuelle de chaque période de stage et de chaque module est réalisée par les élèves.
- Les intervenants extérieurs remplissent un formulaire d'auto évaluation concernant leur intervention auprès des élèves.

En dehors de ces phases de bilan, une évaluation de la formation est effectuée en fin d'année scolaire afin de mieux cerner les difficultés et les attentes des élèves. Elle se présente sous forme d'un questionnaire rempli individuellement via la plateforme pédagogique.

IX. CONCLUSION



« La compétence est la prise d'initiative et de responsabilité de l'individu sur des situations professionnelles auxquelles il est confronté...La compétence est une intelligence pratique des situations qui s'appuie sur des connaissances acquises et qui les transforment...La compétence est la faculté à mobiliser des réseaux d'acteurs autour des mêmes situations... » Zarifian, 2001



I. ANNEXES



A. ANNEXE 1 : CONTENU DES MODULES DE FORMATION EN LIEN AVEC LE REFERENTIEL DE CERTIFICATION

Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Compétences	Modules de formation
<p>1 - Accompagner l'enfant et son entourage dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires</p> <p>1. Rechercher et analyser les informations sur les habitudes de la vie quotidienne et sociale, la culture, les choix de l'enfant et de son entourage</p> <p>2. Evaluer l'autonomie, les capacités psychomotrices et psycho-affectives de l'enfant en lien avec son développement et ses potentialités</p> <p>3. Identifier et évaluer les besoins de l'enfant en tenant compte de sa situation singulière, de ses réactions et ajuster continuellement son intervention</p> <p>4. Mettre en œuvre l'accompagnement personnalisé dans les actes essentiels de la vie quotidienne</p> <p>5. Mobiliser les ressources de l'enfant dans les activités réalisées et, en collaboration avec l'infirmier, les autres professionnels, l'entourage, les aidants, adapter son accompagnement pour développer et maintenir ses apprentissages et ses acquis</p> <p>6. Adapter, en fonction de chaque situation, la communication avec l'enfant, l'entourage, les aidants et les autres professionnels pendant les activités</p> <p>7. Repérer les interactions de l'enfant avec son entourage et les réponses apportées par les adultes de référence</p> <p>8. Associer, accompagner et conforter les parents dans leur rôle</p> <p>Critères d'évaluation :</p> <p>1 - Pertinence de l'analyse de la situation de l'enfant</p> <p>2 - Pertinence de l'adaptation de l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne</p>	<p>Module 1. - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale</p> <p>Objectifs de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier le rôle de l'auxiliaire de puériculture dans les situations de soins de la vie quotidienne - Rechercher et analyser l'ensemble des éléments permettant d'évaluer la situation et les besoins de l'enfant et de son entourage - Mettre en œuvre un accompagnement personnalisé à partir de l'évaluation et de l'analyse de la situation <p>Eléments de contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> - Raisonnement clinique : recherche des informations, évaluation de l'autonomie, des capacités psychomotrices et psycho-affectives de l'enfant en lien avec son développement et ses potentialités, de ses besoins. - L'évaluation de la situation et des besoins de l'enfant et de son entourage : <ul style="list-style-type: none"> - Statut juridique de l'enfant et de sa famille ; les droits et devoirs des parents ; la filiation, le nom ; l'autorité parentale ; les droits des enfants. - Politique sociale, familiale et d'accueil de jeunes enfants : la protection maternelle et infantile ; l'aide sociale à l'enfance ; les prestations familiales ; l'action sociale en faveur des familles ; les différents modes d'accueil des jeunes enfants ; la politique du handicap. - Grandes étapes du développement de l'enfant : la vie intra-utérine ; les premières semaines de la vie ; la première année de la vie ; les deuxième et troisième années de la vie ; de 3 ans à 6 ans ; de 6 ans à l'adolescence ; l'adolescence ; les conditions favorables au développement de l'enfant. - Développement de l'enfant : le développement somatique de l'enfance jusqu'à l'adolescence ; le développement psychomoteur de l'enfant ; le développement psychologique de l'enfance jusqu'à l'adolescence. - Suivi du développement de l'enfant de la naissance à l'adolescence : les mesures des paramètres de croissance ; l'observation du développement psychomoteur et affectif ; l'observation du développement somatique ; l'observation des habitudes de l'enfant ; repérage d'anomalies et alerte.

<p>3 - Respect des bonnes pratiques dans l'accompagnement 4 -Pertinence dans l'accompagnement de l'entourage</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Environnement de l'enfant : l'histoire de l'enfance ; le groupe familial, les groupes sociaux ; l'environnement culturel : religions, rites, habitudes, valeurs, coutumes... ; la place de l'enfant dans les différentes cultures ; l'évolution des différents types de familles ; la légitimité professionnelle et respect des valeurs et culture ; l'influence de l'environnement sur le développement de l'enfant. - L'autonomie : les formes de l'autonomie (physique, psychique, sociale et juridique) ; autonomie et droits des patients ; dépendance, déficience et handicap. - Handicap : la définition des principaux types de handicap chez l'enfant : moteur, sensoriel, mental ; le dépistage des handicaps ; l'approche psychologique du handicap ; les répercussions du handicap : aspects physiques, psychologiques et sociaux ; l'intégration de l'enfant en situation de handicap en milieu ordinaire ; politique vis-à-vis de l'enfant en situation de handicap. - La santé : santé publique : données démographiques, politique de santé et actualités sur les plans de santé publique, introduction à la santé environnement : impact des facteurs environnementaux (chimiques, physiques, biologiques) sur la santé humaine ; le système de santé français, le parcours de soins et la promotion de l'allaitement maternel. - Les principales situations de vie : <ul style="list-style-type: none"> - Autour de la naissance : notions de génétique ; la conception, grossesse ; l'accouchement, suites de couches ; l'accueil et soins du nouveau-né en salle de travail ; le nouveau-né et les relations avec son entourage ; les potentialités sensorielles et émotionnelles du nouveau-né ; l'accueil et organisation du séjour en maternité ; l'adaptation du nouveau-né à la vie extra utérine ; les situations particulières, naissance d'un enfant en situation de handicap. - L'enfant, l'adolescent : grandes étapes du développement physique, psychique et psycho-affectif. - Fin de vie : aspects culturels de la mort ; notions législatives et réglementaires. - Rôle de l'auxiliaire de puériculture auprès d'un enfant dans les principales situations de vie, y compris auprès d'un enfant en situation de handicap, ou atteint d'une pathologie mentale notamment de troubles du neuro développement et du spectre autistique. - La réalisation des soins de la vie quotidienne : réalisation, évaluation et réajustement (approche théorique et pratique) : - La conception du soin : définition des soins de la vie
---	---

quotidienne ; l'état de santé stable et constant, distinction avec les soins en situation aigüe.

- L'accompagnement, la personnalisation de l'accompagnement à partir de l'évaluation de la situation et du projet de l'enfant et de sa famille.
- La relation pendant les soins.
- La réalisation des soins de la vie quotidienne :
- Hygiène des mains et application des recommandations et bonnes pratiques.
- Les soins d'hygiène corporelle.
- Installation de l'enfant : l'habillage pour garantir le confort de l'enfant ; l'organisation de l'espace et de l'environnement pour faciliter l'autonomie et garantir la sécurité.
- Equilibre et l'hygiène alimentaire : la préparation et la conservation des biberons et des repas ; la mise en place des conditions favorables à la prise des biberons ; l'accompagnement de l'allaitement ; les préparations pour nourrisson et la diversification alimentaire ; la mise en place des conditions favorables à la prise des repas : stimulation de l'enfant pour développer ses goûts, ses potentialités... ; le nettoyage et la stérilisation du matériel ainsi que les divers mode d'administration et mode de conservation du lait maternel
- Sommeil : l'installation de l'enfant pour le repos et le sommeil en assurant sa sécurité et son confort ; la mise en place des conditions favorables à l'endormissement : atmosphère calme, lutte contre les nuisances, aération de la chambre.
- Elimination : les changes adaptés au développement de l'enfant ; l'installation de l'enfant pour permettre l'élimination urinaire et fécale ; la mise en place des conditions favorables à la maîtrise des sphincters.
- Qualité et sécurité des soins : règles d'hygiène, de sécurité et de confort dans les soins, prévention de la douleur, prévention des risques durant le soin, protocoles et procédures, ...
- L'accompagnement des parents :
- Parentalité : le passage de la conjugalité à la parentalité ; la naissance du sentiment paternel, du sentiment maternel ; l'attachement, la séparation, l'individuation ; le rôle des parents dans le développement de l'enfant ; la coopération de l'auxiliaire de puériculture avec les parents.
- Soutien à la parentalité : attitude permettant la rencontre et l'échange ; recherche de l'adhésion des parents ; encouragement des initiatives d'activités et de soins des parents ; organisation des temps d'accueil,

	<p>d'échange d'informations ; valorisation de l'enfant ; attitude respectueuse et sécurisante visant l'autonomie des parents ; valorisation des compétences parentales.</p> <p>Recommandations pédagogiques :</p> <p>Les connaissances acquises et évaluées sont reliées aux activités et soins de la vie quotidienne de l'enfant. L'apprentissage de l'analyse de situation permet d'identifier et de hiérarchiser les besoins, les ressources et les potentialités de l'enfant et de proposer des activités adaptées.</p> <p>Le rôle et la place de l'auxiliaire de puériculture dans l'accompagnement de l'enfant et de sa famille sont abordés dans le cadre d'un travail en équipe interprofessionnelle.</p> <p>Les différents lieux d'exercice sont abordés : établissements d'accueil du jeune enfant, établissement hospitalier, établissements médico-sociaux, ...</p> <p>Différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) peuvent être utilisés.</p>
<p>1bis- Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Rechercher et analyser les informations sur les besoins, les potentiels et les centres d'intérêts de l'enfant ou du groupe 2. Identifier les activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe et à leurs besoins pour favoriser leur développement, leur autonomie et leur socialisation 3. Planifier, prioriser et organiser les activités, identifier et préparer les moyens nécessaires 4. Identifier et réaliser les aménagements de l'espace nécessaires à la réalisation des activités dans le respect du confort et des règles d'hygiène et de sécurité 5. Mettre en œuvre les activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale 6. Proposer et faciliter la participation de l'enfant ou du groupe à l'activité et prendre en compte les réactions, choix et expressions 7. Ajuster les activités et la communication en 	<p>Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale</p> <p>Objectif de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe <p>Eléments de contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les activités personnalisées d'éveil, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale : réalisation, évaluation et réajustement - Principes éducatifs : les principaux courants pédagogiques appliqués chez l'enfant ; l'indépendance et l'autonomie ; la socialisation ; la sur et sous-stimulation ; les différents domaines d'activités et la place des jeux et jouets dans le développement de l'enfant de la naissance à l'adolescence. - Activités selon le potentiel de l'enfant : le choix du jeu/de l'activité ; la valorisation de l'enfant, le développement de son autonomie et de sa socialisation ; l'aménagement de son espace de vie ; l'organisation de jeux et d'activités ; le maintien du jeu dans tous les soins et activités de la vie quotidienne ; les critères de qualité et les normes de sécurité des jeux et des équipements ; place de l'éveil artistique et culturel dans le développement de l'enfant. - Evaluation et réajustement.

<p>fonction des réactions et de l'expression de l'enfant ou du groupe et des apprentissages réalisés, en lien avec les autres professionnels</p> <p>Critères d'évaluation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 - Pertinence des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale proposées 2 - Qualité de la mise en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale 3 - Pertinence de l'adaptation des activités en fonction de l'expression et du potentiel de l'enfant ou du groupe et de leurs réactions 	<p>Recommandations pédagogiques :</p> <p>L'apprentissage de l'analyse de situation permet d'identifier et de hiérarchiser les besoins, les ressources et les potentialités de l'enfant et de proposer des activités adaptées.</p> <p>Le rôle et la place de l'auxiliaire de puériculture dans l'accompagnement de l'enfant et de sa famille sont abordés dans le cadre d'un travail en équipe interprofessionnelle.</p> <p>Les différents lieux d'exercice sont abordés : établissements d'accueil du jeune enfant, établissement hospitalier, établissements médico-sociaux, ...</p> <p>Différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) peuvent être utilisés.</p>
<p>2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les signes pouvant évoquer des fragilités potentielles ou des vulnérabilités dans les différents domaines de la vie quotidienne et transmettre les informations nécessaires 2. Repérer les situations à risque, en particulier de maltraitance pour l'enfant, ses fragilités ou vulnérabilités et alerter 3. Proposer des mesures de prévention dans son champ d'intervention et dans le cadre d'une coopération pluri-professionnelle 4. Evaluer les mesures mises en œuvre et les réajuster le cas échéant <p>Critères d'évaluation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 - Pertinence de l'analyse des signes de fragilités ou vulnérabilités 2 - Repérage des situations à risque 3 - Pertinence des mesures de prévention proposées 4 - Pertinence de l'évaluation des mesures mises en œuvre 	<p>Module 2. Repérage et prévention des situations à risque</p> <p>Objectifs de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et mettre en œuvre les actions de prévention adéquates - Mettre en œuvre les actions de prévention adéquates - Evaluer ces actions et les réajuster <p>Eléments de contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'identification et l'analyse des situations à risques et des fragilités, les mesures préventives et leur évaluation - Les situations à risque et de maltraitance (notamment les violences faites aux femmes), les différents types de fragilités, l'analyse des signes de fragilités, les mesures de prévention, la transmission des informations et l'alerte - La protection de l'enfance : la bientraitance ; les violences éducatives ordinaires ; la définition et les signes de maltraitance et de négligence ; les facteurs de risque et les situations qui induisent la maltraitance ; le dépistage et la prévention de la maltraitance ; la réglementation en vigueur ; le rôle de l'auxiliaire de puériculture face à une situation préoccupante et/ou à risque - La prévention : les accidents de la vie courante : les accidents domestiques, le syndrome du bébé secoué ; les risques liés à l'environnement ; les risques liés aux addictions (alcoolisation fœto-maternelle, alcoolisme parental, toxicomanie, tabagisme, addictions chez l'adolescent) <p>Recommandations pédagogiques :</p> <p>Les connaissances acquises et évaluées sont reliées aux</p>

	<p>activités et soins de la vie quotidienne de l'enfant. Le rôle et la place de l'auxiliaire de puériculture dans l'accompagnement de l'enfant et de sa famille sont abordés dans le cadre d'un travail en équipe interprofessionnelle.</p> <p>Les différents lieux d'exercice sont abordés : établissements d'accueil du jeune enfant, établissement hospitalier, établissements médico-sociaux, ...</p> <p>Différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) peuvent être utilisés.</p>
<p>Modalités d'évaluation du bloc de compétence</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude de situation - Evaluation des compétences en milieu professionnel 	
<p>Critères d'évaluation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 - Pertinence de l'analyse de la situation de l'enfant 2 - Pertinence de l'adaptation de l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne 3 - Respect des bonnes pratiques dans l'accompagnement 4 - Pertinence dans l'accompagnement de l'entourage 5 - Pertinence des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale proposées 6 - Qualité de la mise en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale 7 - Pertinence de l'adaptation des activités en fonction de l'expression et du potentiel de l'enfant ou du groupe et de leurs réactions 8 - Pertinence de l'analyse des signes de fragilités ou vulnérabilités 9 - Repérage des situations à risque 10 - Pertinence des mesures de prévention proposées 11 - Pertinence de l'évaluation des mesures mises en œuvre 	

Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

Compétences	Modules de formation
<p>3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins</p> <p>1. Rechercher et analyser les informations pertinentes et utiles permettant d'identifier l'état général de la personne, d'adapter sa prise en soins en fonction de son âge et de son</p>	<p>Module 3 - Evaluation de l'état clinique d'une personne</p> <p>Objectifs de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier, rechercher et analyser l'ensemble des éléments permettant d'évaluer l'état clinique de l'enfant et de sa mère - Identifier les signes permettant d'apprécier les changements de l'état clinique de la personne et le caractère urgent d'une situation - Relever et analyser une donnée par rapport à des normes et

<p>évolution</p> <p>2. Identifier les signes permettant d'apprécier les changements de l'état clinique de la personne en fonction des observations réalisées et des informations recueillies</p> <p>3. Evaluer la douleur, mesurer les paramètres vitaux ainsi que les données de surveillance en utilisant les outils adaptés</p> <p>4. Evaluer l'état clinique d'une personne à partir de l'analyse de l'ensemble de ces informations en mettant en œuvre un raisonnement clinique</p> <p>5. Transmettre à l'oral et à l'écrit les informations utiles et nécessaires pour l'adaptation de la prise en soins de la personne par l'équipe pluri-professionnelle</p> <p>6. Discerner le caractère urgent d'une situation et alerter</p> <p>Critères d'évaluation :</p> <p>1 - Pertinence des informations recherchées au regard d'une situation donnée</p> <p>2 - Conformité des modalités de recueil des données</p> <p>3 - Pertinence de l'analyse des informations recueillies, de l'identification des risques et du caractère potentiellement urgent</p>	<p>des valeurs repères, alerter en cas d'écart et tracer la donnée avec exactitude</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier, rechercher et analyser l'ensemble des informations permettant d'organiser et mettre en œuvre l'activité de soin <p>Eléments de contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> - Notions sur les pathologies prévalentes : - Concept de maladie : lien entre santé et maladie ; maladie somatique et maladie psychique ; les processus pathologiques. - Sémiologie et vocabulaire médical : signes, symptômes, syndrome, diagnostic, maladie. - Situations pathologiques et conséquences sur l'état clinique de l'enfant : la maladie aiguë, la maladie chronique, les situations d'urgence, les situations de fin de vie, la souffrance, le deuil. - Anatomie, physiologie et pathologie des appareils et systèmes locomoteur, nerveux, tégumentaire, respiratoire, circulatoire, digestif, urinaire, reproducteur, endocrinien. - La douleur chez l'enfant : les spécificités de la douleur chez l'enfant : nouveau-né, nourrisson, grand enfant...) ; les manifestations aux différents âges et situations ; la prévention de la douleur ; la distraction pendant les soins. - Pathologies prévalentes de la mère et de l'enfant en santé mentale et psychiatrie. - Risques liés aux pathologies et conduites addictives de la mère : diabète gestationnel, alcoolisation fœto-maternelle, toxicomanie, ... - Troubles du spectre autistique et troubles du neuro-développement - Evaluation de l'état clinique de l'enfant et de sa mère et des changements de cet état clinique : - Méthodologie du raisonnement clinique partagé : recherche d'informations au regard de la situation, recueil des données, surveillance des signes cliniques liées aux différentes fonctions du corps humain, analyse des informations recueillies, changement de l'état clinique. - Identification d'une donnée anormale ou d'un risque, alerte et mise en œuvre d'actions de prévention, en collaboration avec l'infirmier et dans le cadre d'un travail en équipe pluri professionnelle. - Mesure quantitative et qualitative des paramètres permettant d'apprécier l'état de santé de l'adulte et de l'enfant (mesure de la température, des pulsations, de la pression artérielle, de la fréquence respiratoire, des mensurations, du volume urinaire ; observation de la respiration, de la conscience ; recueil de la saturation en oxygène, recueil de glycémie par captation capillaire ou par lecture instantanée transdermique, mesure du périmètre crânien, calcul de l'IMC à l'aide d'un outil paramétré, lecture instantanée des données biologiques
---	--

	<p>urinaires...), règles d'hygiène et de sécurité, traçabilité et transcription.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recueil de la saturation en oxygène, recueil de glycémie par captation capillaire ou par lecture instantanée transdermique, mesure du périmètre crânien, calcul de l'IMC à l'aide d'un outil paramétré, lecture instantanée des données biologiques urinaire, lecture instantanée de la bilirubine par voie transcutanée. - Réalisation de prélèvements non stériles (selles, urines, expectorations). - Observation et participation à l'évaluation de la douleur et du comportement. <p>Recommandations pédagogiques :</p> <p>L'enseignement en anatomie et physiologie doit être suffisant pour appréhender le fonctionnement général du corps humain, et permettre une compréhension globale.</p> <p>Les connaissances concernant les pathologies prévalentes sont en lien avec les soins à réaliser.</p> <p>Les connaissances relatives aux paramètres vitaux doivent viser l'exactitude de leur mesure.</p> <p>L'identification des signes et des seuils d'alerte est approfondie et comprise en liaison avec les situations à risque.</p> <p>L'actualisation des recommandations en matière de règles d'hygiène, de sécurité et de confort est intégrée aux enseignements.</p> <p>Les conditions réglementaires du travail en collaboration avec l'infirmière, la puéricultrice ou la sage-femme, sont rappelées lors de l'apprentissage de chaque soin.</p> <p>L'apprentissage d'une dextérité manuelle ne doit pas faire oublier la prise en compte des besoins de l'enfant.</p> <p>La contribution de l'auxiliaire de puériculture au raisonnement clinique partagé est traitée.</p> <p>Les différents lieux d'exercice seront abordés : établissements d'accueil du jeune enfant, établissement hospitalier, établissements médico-sociaux, ...</p> <p>Différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) pourront être utilisés.</p>
<p>4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Rechercher les informations sur les précautions particulières à respecter lors du soin 2. Analyser les informations recueillies et prioriser les activités de soin dans son champ de compétences 	<p>Module 4- Mise en œuvre des soins adaptés à l'enfant, évaluation et réajustement</p> <p>Objectifs de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre des soins personnalisés à partir de l'évaluation de la situation - Evaluer la qualité d'un soin et identifier les éléments à réajuster <p>Eléments de contenu</p>

<p>3. Identifier et appliquer les règles de bonnes pratiques relatives à la mise en œuvre des soins</p> <p>4. Organiser l'activité de soin et adapter les modalités de réalisation de celui-ci en fonction de l'état clinique et de la situation de l'enfant et en prévenant la douleur</p> <p>5. Mettre en œuvre des soins personnalisés en collaboration avec l'infirmier(ère) et en lien avec l'équipe pluri-professionnelle à partir de l'évaluation de la situation</p> <p>6. Expliquer le soin réalisé et l'objectif du geste de manière adaptée à la situation</p> <p>7. Evaluer la qualité du soin réalisé et réajuster son intervention</p> <p>Critères d'évaluation :</p> <p>1 - Pertinence des informations recherchées au regard des soins à réaliser</p> <p>2 - Conformité des modalités de réalisation des soins aux règles de bonnes pratiques</p> <p>3 - Pertinence de la personnalisation des soins à partir de l'évaluation de la situation</p> <p>4 - Analyse de la qualité du soin réalisé</p>	<ul style="list-style-type: none"> - FGSU niveau 2 - Notions de pharmacologie : - Les principales classes médicamenteuses, concept d'iatrogénie, modes d'administration des médicaments et conséquences de la prise sur l'organisme. - Notion sur l'oxygénothérapie. - Le nouveau-né prématuré : immaturités des différents systèmes et pathologies associées, soins spécifiques, soins de soutien au développement (ou soins de développement). - Les soins en situation aigüe (approche théorique et pratique) : - Cadre réglementaire permettant la réalisation de soins en situation aigüe - Le rôle de l'AP dans les situations de soins aigiës - Définition, identification de modification de l'état de santé, évaluation de la situation clinique durant le soin - Qualité et sécurité des soins réalisés en phase aigüe : règles d'hygiène, de sécurité et de confort dans les soins, prévention de la douleur - Prise en compte des interactions avec les différents acteurs - Recherche de la présence, de l'adhésion et de l'implication des parents lors des soins - La notion de parcours de soins - Réalisation des soins : - Adaptation des soins de la vie courante à l'état d'altération de la santé de l'enfant et installation de l'enfant dans une position confortable en lien avec sa pathologie - Surveillance du nouveau-né : adaptation à la vie extra-utérine - Surveillance de l'hypothermie et l'hyperthermie et mise en place d'actions adaptées - Collaboration avec l'IDE, l'IPDE et la sage-femme dans la réalisation de soins stériles ou non stériles - Adaptation de la communication à l'enfant durant le soin en fonction de son état de santé - Préparation de l'enfant en vue d'une intervention chirurgicale, d'un acte invasif ou d'un examen complémentaire - Préparation de l'environnement de l'enfant après une intervention, un acte invasif ou un examen complémentaire - Soins palliatifs et accompagnement en fin de vie - Réalisation des soins liés aux dispositifs médicaux ou d'appareillage : - Surveillance de l'enfant porteur de dispositifs médicaux ou d'appareillages : enfant sous monitoring ; enfant porteur d'attelles, de plâtres, de tractions ; enfant porteur de drains ; enfant sous perfusions ; enfant en milieu stérile ; enfant ayant une alimentation entérale ; enfant sous oxygénothérapie ; enfant sous photothérapie - Surveillance des régimes alimentaires
--	--

	<ul style="list-style-type: none"> - Pose de bas de contention - Changement de lunette à oxygène courbe avec tubulure sans intervention sur le débitmètre - Pose de suppositoire (d'aide à l'élimination) - Réalisation d'aspiration endo-trachéale sur orifice trachéal cicatrisé et non inflammatoire - Lavage oculaire et instillation de collyre - Aide aux soins réalisés par l'IDE et l'IPDE : - Prise ou aide à la prise de médicaments sous forme non injectable - Surveillance, réalisation, renouvellement des pansements non médicamenteux ; - Soins à l'enfant porteur d'entérostomie cicatrisée - Administration d'un aérosol non médicamenteux - Renouvellement de collecteur externe non stérile ; - Détection et réalisation des soins pour les parasitoses externes - Prévention et soins des escarres - Réalisation des soins de bouche non médicamenteux - Aide à la mobilisation - Participation à l'animation d'un groupe à visée thérapeutique ou de parole sur les thématiques de prévention infantile, de promotion de la santé - Soins post-mortem : toilette, habillage, identification. - Evaluation de la qualité des soins et réajustement des soins <p>Recommandations pédagogiques</p> <p>L'enseignement en anatomie et physiologie doit être suffisant pour appréhender le fonctionnement général du corps humain, et permettre une compréhension globale.</p> <p>Le rôle et la responsabilité de l'auxiliaire de puériculture dans l'aide à la prise des médicaments sont traités en lien avec la responsabilité de l'infirmier, de la puéricultrice et sage-femme.</p> <p>L'actualisation des recommandations en matière de règles d'hygiène, de sécurité et de confort est intégrée aux enseignements.</p> <p>Les différents lieux d'exercice seront abordés : établissements d'accueil du jeune enfant, établissement hospitalier, établissements médico-sociaux, ...</p> <p>Différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) pourront être utilisés.</p>
<p>5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation</p>	<p>Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée</p> <p>Objectifs de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements

<p>1. Evaluer les capacités d'une personne à réaliser les éléments constitutifs d'un déplacement</p> <p>2. Effectuer une guidance verbale et non verbale et/ou identifier les ressources humaines et matérielles adaptées</p> <p>3. Aménager un espace sécurisé et sécurisant pour une personne ou un groupe</p> <p>4. Utiliser les dispositifs d'aide à la mobilisation dans le respect des règles de sécurité et d'ergonomie</p> <p>5. Identifier les situations à risque pour la personne et pour soi-même, alerter et prendre les mesures appropriées dans son champ de compétences</p> <p>6. Installer la personne en tenant compte de la singularité de la situation</p> <p>Critères d'évaluation :</p> <p>1 - Pertinence de l'évaluation des capacités de la personne et des choix effectués pour mobiliser ses ressources</p> <p>2 - Conformité des modalités d'installation et de mobilisation des personnes</p> <p>3- Pertinence de l'installation du mobilier et du matériel de la chambre et de l'aménagement de l'espace</p> <p>4 - Pertinence de l'identification des risques, pour la personne et pour soi-même, et des mesures prises</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer et mobiliser les ressources de la personne et favoriser son autonomie - Identifier et utiliser les techniques préventives de manutention - Utiliser les aides à la manutention (matériels) - Identifier les situations à risque pour la personne et pour soi-même, et les mesures de prévention appropriées <p>Eléments de contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'installation et le déplacement des personnes - La physiologie du mouvement - Les éléments constitutifs d'un déplacement : rehaussement au lit, assis-debout, couché-debout ; les différents transferts - L'évaluation des capacités de la personne à réaliser les éléments constitutifs d'un déplacement - Le choix et l'utilisation d'un équipement ou la guidance verbale et non verbale adaptés aux capacités de la personne aidée installation de la personne en fonction de son degré d'autonomie et en tenant compte de ses besoins, de sa pathologie, de son handicap, de sa douleur et des différents appareillages médicaux - Mobilisation, aide à la marche, déplacements - Prévention des ankyloses et des attitudes vicieuses - Les techniques de mobilisation et la prévention des risques pour la personne et pour soi-même (approche théorique et pratique) : - L'identification des risques liés aux mobilisations des personnes et aux manutentions de matériels tant pour la personne aidée que pour le professionnel - Le port de charge et ses conséquences sur l'anatomie du corps humain - Principes et règles d'ergonomie concernant la manutention des personnes - Les accidents dorso-lombaires - Les différentes techniques de manutention, les aides à la manutention - Techniques de prévention des accidents musculo-squelettiques - Principes et règles de sécurité concernant les personnes soignées : repérage des positions algiques et antalgiques - Prévention des chutes <p>Recommandations pédagogiques :</p> <p>Les conséquences du port des charges lourdes sont traitées lors d'exercices pratiques, les positions et attitudes professionnelles correctes sont identifiées.</p> <p>Le rôle de l'auxiliaire de puériculture dans l'aide au déplacement et à la mobilisation est précisé en liaison avec les autres professionnels.</p> <p>Les règles de sécurité sont analysées au regard des situations</p>
---	---

	<p>spécifiques. Les différents lieux d'exercice sont abordés : établissements d'accueil du jeune enfant, établissement hospitalier, établissements médico-sociaux, ... Différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) peuvent être utilisés.</p>
<p>Modalités d'évaluation du bloc de compétence</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 - Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 - Evaluation des compétences en milieu professionnel - Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 (AFGSU 2) 	
<p>Critères d'évaluation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 - Pertinence des informations recherchées au regard d'une situation donnée 2 - Conformité des modalités de recueil des données 3 - Pertinence de l'analyse des informations recueillies, de l'identification des risques et du caractère potentiellement urgent 4 - Pertinence des informations recherchées au regard des soins à réaliser 5 - Conformité des modalités de réalisation des soins aux règles de bonnes pratiques 6 - Pertinence de la personnalisation des soins à partir de l'évaluation de la situation 7 - Analyse de la qualité du soin réalisé 8 - Pertinence de l'évaluation des capacités de la personne et des choix effectués pour mobiliser ses ressources 9 - Conformité des modalités d'installation et de mobilisation des personnes 10 - Pertinence de l'installation du mobilier et du matériel de la chambre et de l'aménagement de l'espace 11 - Pertinence de l'identification des risques, pour la personne et pour soi-même, et des mesures prises 	

Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

Compétences	Modules de formation
<p>6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Ecouter la personne et son entourage en prenant en compte la communication verbale et non verbale 2. Mettre en œuvre des soins relationnels en adaptant sa communication à des publics diversifiés dans le respect des personnes et des règles de confidentialité 3. Identifier les informations pertinentes à transmettre à la personne et à son entourage en tenant compte de la 	<p>Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage</p> <p>Objectifs de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre des soins relationnels en adaptant sa communication à des publics diversifiés dans le respect de la déontologie et des valeurs professionnelles - Identifier les besoins et les attentes de la personne et de son entourage, les reformuler et

situation, du projet personnalisé ou collectif et de la réglementation en vigueur, et en collaboration avec l'infirmier(ère) et l'équipe pluri-professionnelle

4. Apporter des conseils à la personne et à l'entourage dans le domaine de l'éducation à la santé, de l'hygiène de la vie courante et de la sécurité domestique

5. Permettre à la personne d'exprimer ses besoins et attentes au regard du soin réalisé, les reformuler et proposer des modalités adaptées de réalisation du soin

6. Apporter des informations pratiques adaptées lors de l'accueil dans le service, la structure, l'institution et dans le cadre du respect du règlement intérieur

Critères d'évaluation :

1 - Pertinence de l'analyse de la situation relationnelle

2 - Qualité des soins relationnels auprès des personnes et de leur entourage

3 - Pertinence des informations et conseils apportés à la personne et à son entourage

proposer des informations adaptées à la situation

Eléments de contenu

- Information et droits des patients :
- Notions législatives et réglementaires
- Le cadre réglementaire relatif aux droits des patients et aux droits de l'enfant
- Le secret médical, le secret professionnel
- Le consentement des patients
- Législation et déontologie concernant l'isolement, la contention, la limitation des mouvements et les droits des patients
- Le rôle de l'auxiliaire de puériculture dans l'information du patient
- La bientraitance : identification des facteurs qui contribuent à la bientraitance, prévention, repérage des signes de maltraitance et transmission aux personnes compétentes
- Les techniques de communication (approche théorique et pratique) :
 - Observation
 - Entretien
 - Ecoute active et reformulation
 - Communication verbale et non verbale
 - Le jeu et l'animation
 - Règles et procédures de communication dans un contexte professionnel
 - Accueil et information de la personne et de son entourage
 - Education à la santé d'une personne pour favoriser ou maintenir son autonomie
 - Participation à l'animation à but thérapeutique en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire
 - Participation à la démarche éthique
 - Relation et communication à la personne soignée, à l'entourage et aux aidants :
 - Le développement psychosociologique de l'homme, les relations humaines, l'insertion dans la société, le lien social
 - Les valeurs et les principes : respect, discrétion, écoute sans jugement, confidentialité
 - Adaptation de la communication et de la relation dans des situations spécifiques : situations de violence, désorientation, situation de handicap, fin de vie, pathologie chronique, urgence, annonce, ...

	<p>- Concept de mort, soins palliatifs et accompagnement de la personne en fin de vie</p> <p>- Démarche éthique</p> <p>- Démarche d'information, d'éducation et de prévention : rôle d'information dans les domaines de l'éducation à la santé, de l'hygiène de vie courante et de la sécurité domestique</p> <p>Initiation à l'anglais professionnel ou à une autre langue étrangère ou régionale en fonction de la spécificité du territoire d'implantation de l'IFAP.</p> <p>Un approfondissement de la langue française peut également être proposé.</p> <p>Recommandations pédagogiques :</p> <p>Les techniques de base de la communication sont développées.</p> <p>Un travail approfondi et personnalisé est réalisé sur le comportement au travail et spécifiquement en relation avec les personnes soignées.</p> <p>Les situations de maltraitance ou présentant des difficultés dans la communication sont analysées.</p> <p>Le cadre réglementaire est actualisé.</p> <p>L'évaluation de l'initiation à une langue n'est pas nécessaire pour la validation du bloc de compétences.</p> <p>Les différents lieux d'exercice seront abordés : établissements d'accueil du jeune enfant, établissement hospitalier, établissements médico-sociaux, ...</p> <p>Différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) peuvent être utilisés.</p>
<p>7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels</p> <p>1. Identifier les informations pertinentes à apporter aux personnes en formation et aux professionnels lors de leur accueil dans le service ou la structure</p> <p>2. Rechercher les informations sur les besoins d'apprentissage en lien avec la personne et avec sa formation</p> <p>3. Accompagner les activités et le développement des compétences des personnes en formation</p> <p>4. Identifier les acquis et les écarts dans la réalisation des activités et adapter son encadrement</p>	<p>Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs</p> <p>Objectifs de formation</p> <p>- Sélectionner les informations pertinentes à apporter aux personnes en formation et aux professionnels lors de leur accueil dans le service ou la structure</p> <p>- Accompagner les activités et le développement des compétences des personnes en formation</p> <p>Eléments de contenu</p> <p>- Formation des pairs et accueil de nouveaux</p>

<p>5. Evaluer les compétences mises en œuvre par les personnes en formation en utilisant les outils de suivi de l'apprentissage</p> <p>6. Accompagner la personne en formation dans la réflexion sur ses apprentissages</p> <p>Critères d'évaluation :</p> <p>1-Qualité de l'accueil et de l'accompagnement d'une personne en formation ou d'un professionnel</p> <p>2- Qualité de la formation délivrée à l'apprenant ou au professionnel</p>	<p>professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transmission d'informations - Projet et objectifs de formation - Tutorat et accompagnement des personnes en formation - Transmission de savoir-faire et réajustement de la transmission - Evaluation des acquis <p>Recommandations pédagogiques</p> <p>Les différents lieux d'exercice sont abordés : domicile, établissement hospitalier, établissements médico-sociaux, PMI, crèche, maison maternelle ...</p> <p>Différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game...) peuvent être utilisés.</p>
<p>Modalités d'évaluation du bloc de compétence</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée - Evaluation des compétences en milieu professionnel 	
<p>Critères d'évaluation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 - Pertinence de l'analyse de la situation relationnelle 2 - Qualité des soins relationnels auprès des personnes et de leur entourage 3 - Pertinence des informations et conseils apportés à la personne et à son entourage 4 - Qualité de l'accueil et de l'accompagnement d'une personne en formation ou d'un professionnel 5 - Qualité de la formation délivrée à l'apprenant ou au professionnel 	

Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

Compétences	Modules de formation
<p>8- Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier et choisir le matériel et les produits appropriés, les utiliser en respectant les règles de bonnes pratiques 2. Utiliser les techniques de nettoyage et de désinfection appropriées, pour lutter contre les risques de contamination et les infections associées au soin, en appliquant les règles de bonnes pratiques 	<p>Module 5. - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés</p> <p>Objectifs de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier et choisir le matériel et les produits appropriés à différentes situations d'entretien et utiliser les techniques de nettoyage et de désinfection appropriées - Identifier et prendre en compte les risques de contamination et les infections associées aux soins - Identifier et appliquer les règles de bonnes pratiques et les principes d'hygiène dans les lieux de vie

3. Appliquer les principes d'hygiène dans les lieux de vie collectifs et à domicile visant à prévenir les infections et leur transmission

4. Respecter les circuits d'entrée-sortie et stockage du linge, des matériels, des dispositifs médicaux et des déchets

5. Respecter les circuits et procédures liés à l'alimentation dans son champ d'activité

6. Adapter ses actions en fonction du lieu d'intervention

Critères d'évaluation :

1 - Pertinence de la préparation des opérations d'entretien en fonction de l'analyse de la situation

2 - Pertinence de l'analyse de l'application des règles :

- de qualité, d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie
- de traçabilité
- liées aux circuits d'entrée, de sortie, et de stockage du linge, des matériels et des déchets

3 - Conformité du nettoyage, de la pré-désinfection, de la désinfection, de la stérilisation et du conditionnement

9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins

1. Evaluer l'efficacité des opérations réalisées, identifier les anomalies et réajuster dans le cadre de ses compétences

2. Repérer les anomalies relatives à l'entretien de l'environnement de la personne et des matériels et alerter

3. Vérifier le bon fonctionnement des matériels liés aux activités de soins

Critères d'évaluation :

1 - Pertinence du repérage et du traitement des anomalies

2 - Conformité de la vérification de la fonctionnalité des matériels, produits et dispositifs utilisés

3 - Pertinence dans la démarche d'analyse critique d'un dysfonctionnement ou d'une situation de travail

collectifs et à domicile

- Identifier et prendre en compte les circuits et appliquer les procédures
- Repérer les anomalies et dysfonctionnements des locaux et des matériels, les signaler et identifier les mesures appropriées

Eléments de contenu

- Infection et prévention des risques :
- Les mécanismes de l'infection
- Prévention des risques liés à l'infection en milieu ordinaire et en milieu hospitalier :
- Risques d'accident d'exposition au sang ;
- Risques infectieux dans différents milieux de soins ;
- Les infections associées aux soins ;
- Notions sur l'antibiorésistance.
- Prévention des risques liés à la sécurité en milieu hospitalier :
- Normes d'hygiène publique et de respect de l'environnement ;
- Risques liés à l'utilisation de produits chimiques et modalités de protection
- Commissions de vigilance ;
- Formalités de déclaration d'accident ;
- Rôle du comité d'hygiène et de sécurité.
- Règles, bonnes pratiques et recommandations :
- Règles de bonnes pratiques et recommandations (HAS, sociétés savantes, ...) liées à l'hygiène et la santé environnementale.
- Les circuits des déchets à l'hôpital :
- Les différents types de déchets et de contenants ;
- Les obligations légales et réglementaires des établissements.
- Règles d'identification et d'utilisation des matériels et des produits.
- Fiches techniques d'utilisation des matériels et des produits.
- Règles concernant l'isolement des patients.
- Règles concernant l'élimination des déchets y compris à domicile.
- Règles concernant le stockage des produits.

Principes et règles de rangement selon l'accès et le stockage des produits et matériels.

- Réalisation des opérations d'entretien des locaux et des matériels (approche théorique et pratique) :
- Hygiène quotidienne de l'environnement du patient.
- Nettoyage et désinfection des matériels et de l'environnement direct du malade.
- Prévention des infections associées aux soins par

	<p>l'application des techniques d'entretien des locaux et des matériels.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Isolement des patients : règles, précautions à respecter. - Elimination des déchets hospitaliers solides et liquides résultant des activités de soins et d'hébergement conformément à la réglementation en vigueur : les contenants, les circuits, les délais. - Entretien, pré désinfection, nettoyage, désinfection et stérilisation du matériel chirurgical divers et du matériel médico-chirurgical destiné à effectuer des actes aseptiques. ; les opérations et le matériel en unité de stérilisation centrale. - Montage, entretien et surveillance du matériel en lien avec les soins aigus, en lien avec le transport des patients ; en lien avec le transport des produits et matériels (le chariot de soins ; le chariot de linge ; ...). - Repérage et traitement des anomalies et dysfonctionnements des locaux et des matériels. <p>Recommandations pédagogiques L'évolution des connaissances liées à la santé environnementale est prise en compte. Les différents lieux d'exercice sont abordés : établissements d'accueil du jeune enfant, établissement hospitalier, établissements médico-sociaux, ... Différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) peuvent être utilisés.</p>
--	---

<p>Modalités d'évaluation du bloc de compétence</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel - Evaluation des compétences en milieu professionnel
--

<p>Critères d'évaluation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 - Pertinence de la préparation des opérations d'entretien en fonction de l'analyse de la situation 2 - Conformité de l'application des règles : <ul style="list-style-type: none"> - de qualité, d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie - de traçabilité - liées aux circuits d'entrée, de sortie, et de stockage du linge, des matériels et des déchets 3 - Conformité du nettoyage, de la pré-désinfection, de la désinfection, de la stérilisation et du conditionnement 4 - Pertinence du repérage et du traitement des anomalies 5 - Conformité de la vérification de la fonctionnalité des matériels, produits et dispositifs utilisés 6 - Pertinence dans la démarche d'analyse critique d'un dysfonctionnement ou d'une situation de travail

Bloc 5 - Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

Compétences	Modules de formation
<p>10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités</p> <p>1. Rechercher, organiser et hiérarchiser les informations nécessaires à la prise en soins personnalisée</p> <p>2. Transcrire les données recueillies, transmettre, par le ou les modalités de communication les plus appropriés, les informations, observations relatives à la personne et à son environnement, à la réalisation d'un soin ou d'une activité</p> <p>3. Analyser les situations et relayer des informations pertinentes en lien avec le projet de soins ou de vie construit en équipe pluri-professionnelle</p> <p>Critères d'évaluation :</p> <p>1 - Fiabilité du recueil des données</p> <p>2 - Fiabilité et pertinence des données sélectionnées et transmises</p> <p>3 - Qualité des transmissions</p>	<p>Module 9. - Traitement des informations, qualité et gestion des risques</p> <p>Objectifs de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rechercher, organiser et hiérarchiser les informations liées aux soins, transcrire et transmettre les données recueillies - Identifier et utiliser les différentes modalités de communication (écrit, oral, numérique, ...) - Analyser une situation, identifier les informations pertinentes à transmettre et des actions à proposer dans le cadre d'un projet de soins ou de vie <p>Eléments de contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> - Techniques de communication écrite - Traitement des informations - Information et continuité des soins. - Dossier de soins : composition réglementation, responsabilité, modalités d'utilisation et logiciels dédiés. - Transmissions des données : fonction d'alerte, fonction de surveillance, fonction d'évaluation, analyse des situations et sélection des informations pertinentes. - Informatique : notions globales, application à la santé, règlement général sur la protection des données. <p>Recommandations pédagogiques :</p> <p>Les différents lieux d'exercice sont abordés : établissements d'accueil du jeune enfant, établissement hospitalier, établissements médico-sociaux, ...</p> <p>Les différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) pourront être utilisés.</p>
<p>11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité et gestion des risques</p> <p>1. Identifier son propre champ d'intervention au regard des fonctions et activités de chaque professionnel et des</p>	<p>Module 10. - Travail en équipe pluri professionnelle, traitement des informations, qualité et gestion des risques</p> <p>Objectifs de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier son propre champ d'intervention

<p>lieux et situations d'intervention</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. Organiser sa propre activité au sein de l'équipe pluri-professionnelle en s'inscrivant dans la planification de l'ensemble des activités et des changements prévisibles 3. Organiser et prioriser son activité pour répondre aux besoins d'une personne ou d'un groupe de personnes dans un contexte susceptible de changer 4. Apporter une contribution au projet de soins, au projet de vie et à tout projet collectif et institutionnel 5. Repérer, signaler et déclarer les événements indésirables et les non-conformités et transmettre les informations appropriées 6. Apporter une contribution à l'évaluation des pratiques en équipe pluri-professionnelle et à la démarche qualité et à la gestion des risques 7. Evaluer sa pratique, identifier les axes d'amélioration et ses besoins en formation 8. Proposer des actions d'amélioration contribuant à la qualité et à la gestion des risques et à la prévention des risques professionnels dans son champ de compétences <p>Critères d'évaluation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 - Pertinence dans l'identification et la prise en compte du champ d'intervention des acteurs 2 - Pertinence de l'organisation de son activité 3 - Pertinence de la participation à la démarche qualité et gestion des risques 4 - Inscription de ses interventions dans la démarche qualité de la structure 5 - Pertinence de la démarche d'amélioration de sa pratique professionnelle 6 - Pertinence de l'évaluation de ses propres besoins en formation 	<p>au regard des fonctions et activités de chaque professionnel et des lieux et situations d'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser et prioriser son activité et l'activité d'un groupe de pairs et d'apprenants - Evaluer sa pratique, identifier les axes d'amélioration et ses besoins en formation - Identifier les événements indésirables et les non-conformités - Exercer son activité dans une démarche permanente d'autoévaluation et d'amélioration continue de la qualité de la prise en soins - Identifier les actions contribuant à la qualité et à la gestion des risques et à la prévention des risques professionnels dans son champ de compétences <p>Eléments de contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travail en équipe pluri professionnelle : - La définition de l'équipe de soins et les responsabilités de chaque acteur - La collaboration avec l'IDE et ses modalités dans les soins de la vie quotidienne et les soins aigus - Notions d'organisation du travail, organisation du travail collectif et individuel, législation du travail et du travail posté - Les outils de planification des soins. Organisation des soins au sein d'une équipe pluri professionnelle ; - Intégration et positionnement au sein d'une équipe de soin pluri professionnelle - Techniques d'organisation et d'animation d'un groupe de pairs et d'apprenants - Projet de soins, projet de vie et projet éducatif - Dispositif de coordination des prises en soins, réunions de travail institutionnels et réseaux de soins, groupes projets - Les différentes professions de santé et les limites de leur champ de compétences - Démarche qualité et gestion des risques : - Certification des établissements de santé - Démarche et méthodes d'autoévaluation et d'amélioration continue de la qualité de la prise en soins, pour soi-même et en équipe pluriprofessionnelle - Les indicateurs qualité : signification, utilisation
--	--

	<ul style="list-style-type: none"> - Méthodes et outils d'analyse critique sur les pratiques - Prise en compte de l'éthique, de la bioéthique et de la santé environnementale dans son activité - Les événements indésirables : repérage, procédures, traçabilité, réglementation - Les risques sanitaires - Les différentes ressources d'informations valides indispensables à l'exercice du métier : réglementation, référentiels, recommandations, expertises, ... <p>Recommandations pédagogiques : La participation à des actions collectives contribuant à l'amélioration de la qualité des soins (« chambre des erreurs », ...) est recherchée.</p> <p>Des travaux de groupe avec des étudiants d'autres filières (par exemple, étude de cas en groupe) et la mutualisation des enseignements sont recherchés.</p> <p>Les différents lieux d'exercice sont abordés : établissements d'accueil du jeune enfant, établissement hospitalier, établissements médico-sociaux, ...</p> <p>Différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) pourront être utilisés.</p>
<p>Modalités d'évaluation du bloc de compétence</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée - Evaluation des compétences en milieu professionnel 	
<p>Critères d'évaluation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 - Fiabilité du recueil des données 2 - Fiabilité et pertinence des données sélectionnées et transmises 3 - Qualité des transmissions 4 - Pertinence dans l'identification et la prise en compte du champ d'intervention des acteurs 5 - Pertinence de l'organisation de son activité 6 - Pertinence de la participation à la démarche qualité et gestion des risques 7 - Pertinence de la démarche d'amélioration de sa pratique professionnelle 8 - Pertinence de l'évaluation de ses propres besoins en formation 	



B. ANNEXE 2 : CALENDRIER DE FORMATION DE L'ANNEE EN COURS

c. ANNEXE 3 : EQUIVALENCES DE COMPETENCES ET ALLEGEMENTS DE FORMATION POUR L'ACCES AU DIPLOME D'ÉTAT D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Arrêté NOR : SSAH2110961A - Annexe VII

EQUIVALENCES DE COMPETENCES ET ALLEGEMENTS DE FORMATION POUR L'ACCES AU DIPLOME D'ETAT D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Arrêté NOR : SSAH2110961A - Annexe VII

Article 14 de l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture

Sous réserve d'être admis à suivre la formation dans les conditions fixées par l'arrêté du 7 avril 2020 modifié susvisé, des équivalences de compétences, de blocs de compétences ou des allègements partiels ou complets de certains modules de formation sont accordés aux titulaires des titres ou diplômes suivants :

1. Le diplôme d'Etat d'aide-soignant ;
2. Le diplôme d'assistant de régulation médicale ;
3. Le diplôme d'Etat d'ambulancier ;
4. Le baccalauréat professionnel Services aux personnes et aux territoires (SAPAT) ;
5. Le baccalauréat professionnel Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP) ;
6. Les diplômes ou certificats mentionnés aux articles D. 451-88 et D. 451-92 du code de l'action sociale et des familles ;
7. Le titre professionnel d'assistant de vie aux familles ;
8. Le titre professionnel d'agent de service médico-social ;
9. La spécialité « Accompagnement éducatif petite enfance » du certificat d'aptitude professionnelle.

Les personnes susmentionnées bénéficient des mesures d'équivalences ou d'allègement de suivi ou de validation de certains blocs de compétences selon les modalités fixées à l'annexe VII du présent arrêté. Leur parcours de formation et les modalités d'évaluation des blocs de compétences ou des compétences manquantes en vue de l'obtention du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture sont définies dans ledit annexe.

Les titres et diplômes ci-dessous sont concernés par la présente annexe VII. Les tableaux d'équivalences détaillent les volumes horaires et les modalités d'évaluation correspondantes.

CAP AEP : CAP Accompagnant éducatif petite enfance

DE AS : Diplôme d'Etat d'aide-soignant (ancien référentiel relevant de l'arrêté du 22 octobre 2005 et référentiel relevant de l'arrêté du 10 juin 2021)

BAC PRO ASSP : Baccalauréat professionnel "Accompagnement Soins et Services à la Personne" option "A domicile" et option "En structure sanitaire, sociale ou médico-sociale" (arrêtés du 11 mai 2011)

BAC PRO SAPAT : Baccalauréat professionnel spécialité "Services aux personnes et aux territoires" (arrêté du 22 août 2011)

ADVF : Titre professionnel d'assistant de vie aux familles (arrêté du 11 janvier 2021)

ASMS : Titre professionnel d'agent de service médico-social (arrêté du 10 juillet 2020)

DE AES : Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (arrêté du 20 janvier 2025 : spécialités "à domicile", "en structure collective", "éducation inclusive et vie ordinaire")

Les titulaires des diplômes d'Etat d'aide médico-psychologique (AMP) ou d'auxiliaire de vie scolaire (AVS) sont titulaires de droit du DEAES 2016

DE AES : Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (fusion des spécialités ; référentiel 2021)

ARM : Diplôme d'assistant de régulation médicale (référentiel relevant de l'arrêté du 19 juillet 2019)

AMBULANCIER : Diplôme d'Etat d'ambulancier (référentiel relevant de l'arrêté du 26 janvier 2006)

Une actualisation du référentiel est prévue pour les futurs diplômés ambulanciers à compter de 2022.

Fiches parcours : les contenus de formation théorique et clinique ainsi que les modalités d'évaluation sont consultables sur le site du ministère chargé de la santé.

Annexe VII - Equivalences de blocs de compétences vers DEAP 2021 (niveau 4)				CAP Accompagnant éducatif petite enfance		
Blocs de compétences AP	Compétences AP	Parcours de formation complet AP	Durée en heures	Equivalence et dispense	Parcours de formation	Evaluation Validation
		Accompagnement Philosophique (M1) et cours de (M2)	20		30	
		Soins pédiatriques et infirmiers (M3)	7		7	
		Travail personnel guidé (TPG)	30		30	
Bloc 2 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les milieux de soins conditionnels et de soins sociaux	1- Accompagner l'enfant dans les soins et soins de la vie quotidienne et de la vie sociale	Module 1 - L'accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (Module spécifique AP)	147	Allègement de formation	37	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel
	2- Identifier les situations à risque de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2: Repérage et prévention des situations à risque (Module spécifique AP)	20	Allègement de formation	24	
	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter la prise en charge	Module 3 - Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AP)	77		97	
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant	Module 4 - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et rajustement (Module spécifique AP)	150		154	Etude de situation en lien avec les modules 1 et 2 Evaluation des compétences en milieu professionnel
	5- Accompagner la personne dans son installation et les déplacements, en mobilisant les ressources et en utilisant les techniques appropriées de mobilisation	Module 5 - L'accompagnement de la mobilité de la personne âgée	30		30	
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Faciliter une prise en charge adaptée pour l'enfant et l'accompagner à travers son entourage	Module 6 - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70	Dispense de formation		Etude de situations relationnelles pour évaluer comment une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	7- Informer et former les parents, les professionnels de formation et les autres professionnels	Module 7 - Accompagnement des personnes en formation et collaboration avec les pairs	21		21	
Bloc 4 - Evaluation de l'urgence et des situations de crise avec le personnel et des situations de crise	8- Identifier des techniques d'intervention et les mettre en œuvre	Module 8 - Evaluation des besoins et des ressources des personnes et des situations de crise	30		30	Evaluation à partir d'une situation d'urgence identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en milieu professionnel
	9- Répondre et traiter les situations de crise et des situations de crise en lien avec l'urgence des besoins et des matériels liés aux activités de soins	Module 9 - Traitement des urgences	30		30	
Bloc 5 - Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualification des risques	10- Evaluer les besoins et les ressources, quels que soient l'unité et les modalités de fonctionnement, les données pertinentes pour assurer la sécurité et la qualité des soins et des activités	Module 10 - Traitement des informations	30	Allègement de formation	28	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	11- Participer aux activités, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et être capable de gérer dans le cadre d'un établissement ou d'un établissement de soins	Module 11 - Travail en équipe pluriprofessionnelle, qualité et gestion des risques	70	Allègement de formation	49	
		Total heures formation théorique	770		581	
		Ti parcours complet théorique			73%	
		Durée formation théorique en semaines	22		16,6	
		Durée formation clinique en semaines	22		17	
		Total heures formation clinique	770		50%	
		Total heures formation	1540		117%	

Annexe VII - Equivalences de blocs de compétences vers DEAP 2021 (niveau 4)				DEAS 2005 (niveau 3)			DEAS 2021 (niveau 4)		
Blocs de compétences AP	Compétences AP	Parcours de formation complet AP	Durée en heures	Equivalences et dispenses	Parcours de formation	Evaluation Validation	Equivalences et dispenses	Parcours de formation	Evaluation Validation
		Accompagnement Psychologique (M1) (M2) (M3)	35	/	35	/	/	35	/
		Salut pédagogique individualisé et accompagnement (M1)	3	/	3	/	/	3	/
		Traucos parentale guidée (TPG)	35	/	35	/	/	35	/
Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner l'enfant dans les activités quotidiennes de la vie quotidienne et de la vie sociale	Module 1 - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (Module spécifique AP)	147	Allègement de formation	112	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel	Allègement de formation	112	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel
	2 - Evaluer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisir, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale de l'enfant en groupe	Module 2A - Activités d'éveil, de loisir, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale (Module spécifique AP)	28	/	28		Allègement de formation	28	
	3 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actes de prévention adéquats en les évaluant	Module 2 - Repérer les premières situations à risque (Module spécifique AP)	21	/	21		Allègement de formation	14	
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	1 - Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour identifier les besoins	Module 3 - Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AP)	70	Allègement de formation	28	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation des compétences en milieu professionnel	Allègement de formation	14	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation des compétences en milieu professionnel
	2 - Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant	Module 4 - Mise en œuvre des soins adaptés, de l'éducation et du respect (Module spécifique AP)	154	Allègement de formation	28		Allègement de formation	56	
	3 - Accompagner la personne dans son vécu et ses déplacements, en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques appropriées de mobilisation	Module 5 - Accompagnement de la mobilité de la personne à tout	35	Equivalence			Equivalence		
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	1 - Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6 - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70	Equivalence		Pas d'évaluation	Equivalence totale		Pas d'évaluation
	2 - Informer et former les pairs, les professionnels en formation et les autres professionnels	Module 7 - Accompagnement des personnes en formation et en contact avec les pairs	21	/	21		Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel		
Bloc 4 - Maîtrise de l'environnement immédiat de la personne et des activités de soins, de soins et de situations d'intervention	1 - Utiliser des techniques d'intervention des soins et du matériel adaptés en présence ou en l'absence de la personne et de ses proches	Module 8 - Maîtrise des locaux et des matériels et utilisation des risques associés	35	Equivalence totale		Pas d'évaluation	Equivalence totale		Pas d'évaluation
	2 - Repérer et évaluer les situations et les pratiques en lien avec l'accompagnement de soins et des situations de soins								
Bloc 5 - Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations de ses activités de soins, à la qualité/gestion des risques	1 - Evaluer les besoins et les compétences, après avoir sollicité l'avis des professionnels de la formation, les besoins, les pratiques, les connaissances et les compétences de l'équipe et de la personne et de ses proches	Module 9 - Traitement des informations	35	Equivalence		Pas d'évaluation	Equivalence totale		Pas d'évaluation
	2 - Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et appliquer sa pratique dans le cadre d'un projet de soins et de gestion des risques	Module 10 - Travail en équipe pluriprofessionnelle, qualité et gestion des risques	30	Allègement de formation	35		Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel		
		Tout les heures formation théorique	770		382			381	
		Si parcours complet théorique			516			396	
		Durée formation théorique en semaines	22		11,3			6,6	
		Durée formation clinique en semaines	32		12			12	
		Tout les heures formation clinique	770		429			420	
		Tout les heures formation	1540		812			721	

Annexe VII - Equivalences de blocs de compétences vers DEAP 2021 (niveau 4)				BAC PRO ASSP 2011 (niveau 4)			BAC PRO SAPAT 2011 (niveau 4)		
Blocs de compétences AP	Compétences AP	Parcours de formation complet AP	Durée en heures	Equivalences et dispenses	Parcours de formation	Evaluation Validation	Equivalences et dispenses	Parcours de formation	Evaluation Validation
		Accompagnement pédagogique Individuel (IPI)	35		35			35	
		Accompagnement pédagogique collectif des apprenants (AP)	7		7			7	
		Travaux personnels guidés (TPG)	35		35			35	
Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les environnements de sa vie sociale	1 - accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnellement ou accompagné par le parent de l'enfant selon la situation personnelle et contextuelle et apporter les réponses appropriées	Module 1 - Accompagnement de l'enfant dans les actes de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (Module spécifique AP)	147	Aligement de formation	312	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel	Aligement de formation	112	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel
	2 - identifier les situations à risque des de l'enfant, prévenir et intervenir de son rôle, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2 - Prévenir et prévenir des situations à risque (Module spécifique AP)	28	Aligement de formation	28			28	
	3 - identifier les situations à risque des de l'enfant, prévenir et intervenir de son rôle, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 3 - Activités éducatives de l'enfant, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale (Module spécifique AP)	21		14			21	
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	1 - Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter le soin	Module 4 - Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AP)	77		77	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation comparative en lien avec le module 5		77	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation comparative en lien avec le module 5
	2 - Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant	Module 5 - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (Module spécifique AP)	134		134	Evaluation des compétences en milieu professionnel Attention de formation aux postes et zones d'urgence de module 2		134	Contrôle des compétences en milieu professionnel Attention de formation aux postes et zones d'urgence de module 2
	3 - Accompagner la personne dans son état clinique et ses déplacements en collaboration avec les équipes et en utilisant les techniques appropriées de mobilisation	Module 6 - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35		35			35	
Bloc 3 - Information et accompagnement de personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	1 - Evaluer une personne aidée, pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 7 - Soins et communication avec les personnes et leur entourage	70	Equivalence totale		Pas d'évaluation	Equivalence totale		Pas d'évaluation
	2 - Informer et former les aidés, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 8 - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les aidés	21						
Bloc 4 - Gestion de l'environnement immédiat de la personne et des activités liées aux activités de soins, compte de lieu et des situations d'intervention	1 - Identifier des techniques d'intervention des risques et du matériel adaptés en fonction de compte de l'environnement et des situations de risques sociaux	Module 9 - Identifier des risques et des matériels adaptés à la situation de soins	35	Equivalence totale		Pas d'évaluation			Etude de situation pour identifier des risques professionnels Evaluation des compétences en milieu professionnel
	2 - Identifier les techniques appropriées et les situations de soins et des matériels adaptés à la situation de soins	Module 10 - Identifier des risques et des matériels adaptés à la situation de soins	35						
Bloc 5 - Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité et à la gestion des risques	10 - Rechercher, recueillir et transmettre, quelle que soient l'unité et les modalités de soins, les informations, les données, les données personnelles et la responsabilité des soins et des activités	Module 11 - Traitement des informations	35	Equivalence totale		Pas d'évaluation			Etude de situation pour évaluer les compétences en milieu professionnel
	11 - Déposer ses données, assurer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et en amont de la pratique de la qualité d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 12 - Travail en équipe pluriprofessionnelle, qualité et gestion des risques	70					70	
		Total heures formation théorique	770		497			644	
		Si parcours complet théorique			806			846	
		Durée formation théorique en unités	27		14,2			18,4	
		Durée formation clinique en semaines	22		15			22	
		Total heures formation clinique	770		525			770	
		Total heures formation	1540		1022			1414	

Annexe VII - Équivalences de blocs de compétences vers DEAP 2021 (niveau 4)				Titre professionnel ADVF (niveau 3)			Titre professionnel ASMS (niveau 3)		
Blocs de compétences AP	Compétences AP	Parcours de formation complet AP	Durée en heures	Équivalences et dispenses	Parcours de formation	Évaluation Validation	Équivalences et dispenses	Parcours de formation	Évaluation Validation
		Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35		35			35	
		Sémi pédagogique Individualité des apprenants (SPI)	7		7			7	
		Travaux personnels guidés (TPG)	35		35			35	
Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de soins pédiatriques et de soins sociaux	1 - Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de soins sociaux, personnel et/ou accompagné à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et en concertation et appuyer les intervenants sociaux.	Module 1 - Accompagnement de l'enfant dans les activités de la vie quotidienne et de soins sociaux (Module spécifique AP)	107	Aligement de formation	107	Étude de situation Évaluation des compétences en milieu professionnel	Aligement de formation	112	Étude de situation Évaluation des compétences en milieu professionnel
	2a - Évaluer et prendre en charge des situations d'arrêt de soins, d'isolement et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe.	Module 1bis - Arrêts d'arrêt, de soins, d'isolement et d'accompagnement à la vie sociale (Module spécifique AP)	28	Aligement de formation	21		28		
	3 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer.	Module 2 - Repérage et prévention des situations à risque (Module spécifique AP)	21	Aligement de formation	21		21		
Bloc 2 - Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	4 - Évaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter le plan de soins.	Module 3 - Évaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AP)	77		77	Étude de situation Évaluation des compétences en milieu professionnel		77	Étude de situation en lien avec le module 3 et 4 Évaluation des compétences en milieu professionnel Évaluation des compétences en milieu professionnel et Association de formation des professionnels de soins d'urgence niveau 2
	4 - Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant.	Module 4 - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et régulation (Module spécifique AP)	154		154		154		
	5 - Accompagner la personne dans son accueil et les soins adaptés en mobilisant ses ressources et en utilisant les méthodes pédiatriques de mobilisation.	Module 5 - Accompagnement de la personne en soins.	35	Dispense de formation			35		
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6 - Établir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage.	Module 6 - Relation et communication avec les personnes et leur entourage.	25	Dispense de formation		Étude de situation relationnelles pour une prise en charge globale Évaluation des compétences en milieu professionnel	Aligement de formation	35	Étude de situation relationnelles pour une prise en charge globale Évaluation des compétences en milieu professionnel
	7 - Relayer et former les autres professionnels et les autres professionnels.	Module 7 - Accompagnement des professionnels et formation et communication avec les pairs.	21		21		21		
Bloc 4 - Activités de l'environnement immédiat de la personne et des activités liées aux activités de soins et des situations d'intervention	8 - Utiliser des outils pour l'analyse des besoins et du matériel adaptés en fonction de la perception des risques associés.	Module 8 - Analyse des besoins et des risques et prévention des risques associés.	35		35	Évaluation à partir d'une situation d'urgence Évaluation des compétences en milieu professionnel	Équivalence totale		Pas d'évaluation
	9 - Réagir et traiter les situations de soins fonctionnelles en lien avec l'orientation des soins et des modalités des paramètres de soins.								
Bloc 5 - Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quelle que soit le lieu et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la complémentarité des soins et des activités.	Module 9 - Traitement des informations.	35	Aligement de formation	28	Étude de situation pour une prise en charge globale Évaluation des compétences en milieu professionnel	Aligement de formation	14	Étude de situation pour une prise en charge globale Évaluation des compétences en milieu professionnel
	11 - Organiser et participer, explorer ou intervenir de façon globale et coordonnée et assurer la continuité des soins et des activités dans le cadre d'une démarche qualité et/ou de gestion des risques.	Module 10 - Travail en équipe pluriprofessionnelle, quelle que soit le lieu et les modalités de communication.	28	Aligement de formation	40		40		
		Total heures formation théorique	770		574			623	
		75 parcours complet théorique			25%			82%	
		Durée formation théorique en semaines	23		30,8			37,8	
		Durée formation clinique en semaines	23		37			17	
		Total heures formation clinique	770		595			595	
		Total heures formation	1540		1169			1218	

Annexe VII - Equivalences de blocs de compétences vers DEAP 2021 (niveau 4)			
Blocs de compétences AP	Compétences AP	Parcours de formation complet AP	Durée en heures
		Accompagnement filatélogique individualisé (MFI)	35
		Travail pédagogique individualisé (TPI)	3
		Travail personnel guidé (TPG)	28
Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner l'enfant dans les actes quotidiens de la vie quotidienne et de la vie sociale le personnel en tant qu'accompagnant à partir de l'observation de sa situation personnelle et sociale et apporter les ajustements nécessaires	Module 1 - Accompagnement de l'enfant dans les activités de la vie quotidienne et de sa vie sociale (Module spécifique AP)	147
	2 - Identifier les situations à risque de l'enfant et de son groupe	Module 2 - Activités d'insertion, de soins, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptés à l'enfant et au groupe	28
	3 - Identifier les situations à risque de l'accompagnement de l'enfant et de son groupe, mettre en œuvre les actions de prévention adaptées et les évaluer	Module 3 - Appréhension et prévention des risques liés à l'enfant (Module spécifique AP)	21
Bloc 2 - Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	1 - Évaluer l'état clinique d'une personne à partir de la prise de conscience de sa prise en charge	Module 4 - Évaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AP)	77
	2 - Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant	Module 5 - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et ajustement (Module spécifique AP)	134
	3 - Accompagner la personne dans son état clinique et ses adaptations à la vie sociale et en collaboration avec les professionnels de santé	Module 6 - Accompagnement de la personne dans son état clinique	35
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	4 - Établir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 7 - Relations et communication avec les personnes et leur entourage	71
	5 - Informer et former l'enfant, les professionnels et les autres professionnels	Module 8 - Accompagnement des professionnels en formation et en collaboration avec les autres professionnels	21
Bloc 4 - Savoirs de l'environnement immédiat de la personne et des activités liés aux activités en tenant compte de leur et des situations d'intervention	6 - Mettre à disposition des personnes et de leur entourage les savoirs et les compétences nécessaires à la prise en charge de la personne et de son entourage	Module 9 - Intégration des savoirs et des compétences de prévention des risques (Module AP)	35
	7 - Prendre en compte les situations de risque et les situations de danger en collaboration avec les professionnels et les autres professionnels	Module 10 - Traitement des situations de risque	35
Bloc 5 - Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité et à la sécurité	8 - Participer à l'équipe pluriprofessionnelle et à la prise en charge de la personne et de son entourage	Module 11 - Travail en équipe pluriprofessionnelle, qualité et sécurité des soins (Module AP)	71
	9 - Participer à l'équipe pluriprofessionnelle et à la prise en charge de la personne et de son entourage	Module 12 - Travail en équipe pluriprofessionnelle, qualité et sécurité des soins (Module AP)	71
		Total heures formation théorique	770
		N° parcours complet théorique	10
		Durée formation théorique en semaines	13,6
		Durée formation en jours en semaine	17
		Total heures formation clinique	770
		Total heures formation	1540

DEAFS 2021 fusion spécialités (niveau 3)		DEAFS 2016 Spécialités (niveau 3)	
Equivalences et dispensés	Parcours de formation	Equivalences et dispensés	Parcours de formation
	35		35
	7		7
	35		35
Allègement de formation	112	Étude de situation Évaluation des compétences en milieu professionnel	112
	28		28
	21		21
Allègement de formation	33	Étude de situation en lien avec les modules 5 et 6 Évaluation des compétences en milieu professionnel	77
Allègement de formation	133		133
Equivalence		Pas d'évaluation	35
Equivalence		Pas d'évaluation	35
	21	Étude de situation Évaluation des compétences en milieu professionnel	21
Allègement de formation	21		35
Equivalence totale		Pas d'évaluation	35
		Allègement de formation	35
	426		134
	626		754
	13,6		16,4
	17		17
	995		995
	1071		1149

Annexe VI - Equivalences de blocs de compétences vers DEAP 2021 (niveau 4)			
Blocs de compétences AP	Compétences AP	Parcours de formation complet AP	Durée en heures
		Accompagnement Pédiagogique (AP) (2021) (2021)	35
		Soins pédiagogiques individualisés (Soins pédiagogiques) (2021)	7
		Travaux personnalisés guidés (TPG)	30
Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner l'enfant dans les soins quotidiens, de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnellement ou avec un accompagnement à partir de l'observation de sa situation particulière en observant et en analysant les comportements et les besoins	Module 1 - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (Module spécifique AP)	147
	1bis - Établir un lien entre les savoirs des adultes et ceux de l'enfant, d'ordre social et d'accompagnement à la vie sociale adaptée à l'enfant ou au jeune	Module 1bis. Activités d'initiation à l'école, à l'éducation et à l'accompagnement à la vie sociale (Module spécifique AP)	38
	2 - Identifier les besoins à l'écouter lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de soins et de soins adaptés en fonction de ces besoins	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (Module spécifique AP)	21
Bloc 2 - Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	1 - Evaluer l'état clinique d'une personne à partir de la vie pour adapter sa prise en charge	Module 3 - Évaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AP)	70
	1bis - Identifier les besoins des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant	Module 4 - Mise en œuvre de soins adaptés, évaluation et ajustement (Module spécifique AP)	154
	2 - Accompagner la personne dans son installation et son déplacement, en mobilisant ses connaissances et ses techniques professionnelles de mobilisation	Module 5 - Accompagnement de la mobilité de la personne à mobilité réduite	35
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	1 - Mettre en œuvre un accompagnement adapté pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6 - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70
	2 - Informer et former les pairs, les professionnels de formation et les autres professionnels	Module 7 - Accompagnement des pairs dans la formation et la communication avec les pairs	35
Bloc 4 - Activités de formation initiale de la personne et des professionnels aux activités de soins de la personne et de situations d'intervention	1 - Utiliser des techniques d'entretien des personnes et de soins adaptés en prenant en compte la personnalité des apprenants	Module 8 - Travail en binôme et des ateliers et prévention des risques au sein	35
	2 - Répondre et valider les situations de formation et de soins en fonction des besoins et des modalités de prise en charge de la personne		
Bloc 5 - Travail en équipe pluriprofessionnelle en fonction des informations liées aux activités de soins, à la qualification des équipes	10 - Rechercher, trier et sélectionner, quelle que soit l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour répondre à une situation et la responsabilité des soins et des activités	Module 9 - Travail en binôme	35
	11 - Organiser ses activités, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et assister au sein de la personne à la mise en œuvre de soins et de soins adaptés	Module 10 - Travail en équipe pluriprofessionnelle, à partir de la personne et de la situation	70
		Total heures formation théorique	778
		% parcours complet théorique	77%
		Durée formation théorique en semaines	32
		Durée formation théorique en jours	22
		Total heures formation clinique	778
		Total heures formation	1540

ARM 2025 (niveau 4)		Ambulancier 2026 (niveau 3)			
Equivalences et dispenses	Parcours de formation	Évaluation Validation	Équivalences et dispenses	Parcours de formation	Évaluation Validation
/	35		/	35	
/	7		/	7	
/	30		/	30	
/	147	Étude de situation Évaluation des compétences en milieu professionnel	/	147	Étude de situation Évaluation des compétences en milieu professionnel
/	38		/	38	
Dispense de formation			/	21	
Alignement de formation	21	Étude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Évaluation comportant une pratique en lien avec le module 3 Évaluation des compétences en milieu professionnel	Alignement de formation	21	Étude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Évaluation des compétences en milieu professionnel
Alignement de formation	154		Alignement de formation	141	
/	35		Équivalence		
Alignement de formation	21	Étude de situation en lien avec les modules 6 et 7 Évaluation des compétences en milieu professionnel	Alignement de formation	21	Étude de situation en lien avec les modules 6 et 7 Évaluation des compétences en milieu professionnel
/	21		/	21	
/	35	Évaluation à partir d'une situation d'urgence mobilisant les professionnels et les compétences en milieu professionnel	Alignement de formation		Étude de situation d'urgence mobilisant les professionnels et les compétences en milieu professionnel
Équivalence			Alignement de formation	21	
Alignement de formation	35	Étude de situation en lien avec les modules 10 et 11 Évaluation des compétences en milieu professionnel	Alignement de formation	16	Étude de situation en lien avec les modules 10 et 11 Évaluation des compétences en milieu professionnel
/			Alignement de formation	40	
	564			578	
	77%			77%	
	15,8			16,4	
	1,7			1,7	
	595			595	
	1748			1770	



D. ANNEXE 4 : LISTE DES TERRAINS DE STAGE

Terrain de stage IFAP māj janvier 2022

IFAP	Service	Adresse Service	Adresse service (Suite)	C.P. Serv	Ville du service	Tél. service
CENTRE DÉPARTEMENTAL ENFANCE ET FA	ADEF - CENTRE MATERNEL	30, Avenue Antoine Vivaldi		84000	AVIGNON	04 90 88 56 90
CENTRE DÉPARTEMENTAL ENFANCE ET FA	ADEF - CENTRE MATERNEL	30, Avenue Antoine Vivaldi		84000	AVIGNON	04 90 88 56 90
CENTRE DÉPARTEMENTAL ENFANCE ET FA	ADEF - POUPONNIÈRE	30, Avenue Antoine Vivaldi		84000	AVIGNON	04 90 88 56 90
CENTRE DÉPARTEMENTAL ENFANCE ET FA	ADEF - POUPONNIÈRE	30, Avenue Antoine Vivaldi		84000	AVIGNON	04 90 88 56 90
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES	CENTRE MÉDICO SOCIAL DE	Maison Départementale de	3, Cours Carnot	13160	CHATEAURENARD	04 90 94 00 26
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES	CENTRE MÉDICO SOCIAL DE	Maison Départementale de	3, Cours Carnot	13160	CHATEAURENARD	04 90 94 00 26
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES	CENTRE MÉDICO SOCIAL DE	11, Avenue Taillandier		13210	ST REMY DE PROVE	04 90 92 22 92
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES	PMI DE CHATEAURENARD	Maison Départementale de	3 cours Carnot	13160	CHATEAURENARD	04 90 94 00 26
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES	PMI DE SAINT RÉMY DE PRO	Maison Départementale de	14A, Boulevard Gambett	13210	ST REMY DE PROVE	04 13 31 03 50
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES	PMI DE TARASCON	Maison Départementale de	Boulevard Gustave Desp	13150	TARASCON	04-13-31-95-91
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE VAUCLUSE	CRÈCHE LA PETITE TRIBU	6, boulevard Limbert		84000	AVIGNON	04 90 16 13 48
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE VAUCLUSE	CRÈCHE LA PETITE TRIBU	6, boulevard Limbert		84000	AVIGNON	04 90 16 13 48
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE VAUCLUSE	EDES AVIGNON EST-CENTRE	1 C, Route de Montfavet		84000	AVIGNON	04-32-74-61-00
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE VAUCLUSE	EDES AVIGNON SUD	4, Avenue Anne d'Autriche		84000	AVIGNON	04-90-81-49-40
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE VAUCLUSE	EDES DE MONTFAVET	Rue des Paroissiens		84140	MONTFAVET	04-32-40-43-00
CENTRE HOSPITALIER DU PAYS D'AIX	MATERNITÉ	Avenue des Tamaris		13100	AIX EN PROVENCE	04-42-33-50-78
CENTRE HOSPITALIER DU PAYS D'AIX	MATERNITÉ	Avenue des Tamaris		13100	AIX EN PROVENCE	04-42-33-50-78
CENTRE HOSPITALIER D'ARLES JOSEPH IM	MATERNITE	Quartier Fourchon		13200	ARLES	04 90 49 45 40
CENTRE HOSPITALIER D'ARLES JOSEPH IM	MATERNITE	Quartier Fourchon		13200	ARLES	04 90 49 45 40
CENTRE HOSPITALIER DE SALON DE PROV	MATERNITÉ	207, Avenue Julien Fabre		13300	SALON DE PROVEN	04-90-44-93-51
CENTRE HOSPITALIER DE SALON DE PROV	MATERNITÉ	207, Avenue Julien Fabre		13300	SALON DE PROVEN	04-90-44-93-51
CENTRE HOSPITALIER NIMES CAREMEAU	CRÈCHE	Place du Professeur Rober	Direction du Développement	30029	NIMES CEDEX 9	04-66-68-30-95
CENTRE HOSPITALIER NIMES CAREMEAU	CRÈCHE	Place du Professeur Rober	Direction du Développement	30029	NIMES CEDEX 9	04-66-68-30-95
ELSAN POLYCLINIQUES URBAIN V - MONTA	URBAIN V - MATERNITÉ	47, Chemin du Pont des 2		84000	AVIGNON	04-90-81-30-75
ELSAN POLYCLINIQUES URBAIN V - MONTA	URBAIN V - MATERNITÉ	47, Chemin du Pont des 2		84000	AVIGNON	04-90-81-30-75
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'	C.C.A.S.	4, Avenue Saint Jean		84000	AVIGNON	04 32 74 31 00
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'	C.C.A.S.	4, Avenue Saint Jean		84000	AVIGNON	04 32 74 31 00
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'	CRÈCHE CHAPI CHAPO	Avenue Jean Boccace	Complexe Social St Jean	84000	AVIGNON	04 90 85 77 27
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'	CRÈCHE CHAPI CHAPO	Avenue Jean Boccace	Complexe Social St Jean	84000	AVIGNON	04 90 85 77 27

Terrain de stage IFAP māj janvier 2022

Terrain de stage IFAP māj janvier 2022	Service	Adresse Service	Adresse service (Suite)	C.P. Serv	Ville du service	Tél. service
IFAP	CRÈCHE CROIX DES OISEAU	7, Rue Bonaparte		84000	AVIGNON	04-90-88-52-24
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'	CRÈCHE CROIX DES OISEAU	7, Rue Bonaparte		84000	AVIGNON	04-90-88-52-24
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'	CRÈCHE DO RÉ MI	Saint Chamand	27, Avenue Paul Claudel	84000	AVIGNON	04 90 87 02 53
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'	CRÈCHE DO RÉ MI	Saint Chamand	27, Avenue Paul Claudel	84000	AVIGNON	04 90 87 02 53
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'	CRÈCHE FARFANTELO	Chemin de Massillargues		84000	AVIGNON	04 90 14 60 10
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'	CRÈCHE FARFANTELO	Chemin de Massillargues		84000	AVIGNON	04 90 14 60 10
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'	CRÈCHE L'ILE AUX ENFANTS	13, Rue Guiseppe Verdi		84000	AVIGNON	04 90 89 48 06
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'	CRÈCHE L'ILE AUX ENFANTS	13, Rue Guiseppe Verdi		84000	AVIGNON	04 90 89 48 06
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'	CRÈCHE L'ILE AUX TRÉSORS	310, Rue Grand Gigognan	Forum de Courtine	84000	AVIGNON	04 90 82 10 98
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'	CRÈCHE L'ILE AUX TRÉSORS	310, Rue Grand Gigognan	Forum de Courtine	84000	AVIGNON	04 90 82 10 98
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'	CRÈCHE LA PETITE LIVRÉE	La Livrée de Vivier	5, Rue Collège de la Croi	84000	AVIGNON	04 90 85 92 59
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'	CRÈCHE LA PETITE LIVRÉE	La Livrée de Vivier	5, Rue Collège de la Croi	84000	AVIGNON	04 90 85 92 59
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'	CRÈCHE LES BAMBINS	Quartier Champfleury	2, Rue Marie Madeleine	84000	AVIGNON	04-90-82-62-20
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'	CRÈCHE LES BAMBINS	Quartier Champfleury	2, Rue Marie Madeleine	84000	AVIGNON	04-90-82-62-20
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'	CRÈCHE LES PETITS TROUB	8, Avenue Roi Soleil		84000	AVIGNON	04-90-87-17-93
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'	CRÈCHE LES PETITS TROUB	8, Avenue Roi Soleil		84000	AVIGNON	04-90-87-17-93
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'	CRÈCHE PERSIL	29, Rue Persil		84000	AVIGNON	04 90 16 90 83
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'	CRÈCHE PERSIL	29, Rue Persil		84000	AVIGNON	04 90 16 90 83
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'	CRÈCHE PIROUCETTE	Rue Marius Saïn		84140	MONTFAVET	04 90 23 92 44
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'	CRÈCHE PIROUCETTE	Rue Marius Saïn		84140	MONTFAVET	04 90 23 92 44
CENTRE HOSPITALIER D'AVIGNON	CONSULTATION EXTERNE D	305, Rue Raoul Follereau		84000	AVIGNON	04 32 75 33 33
CENTRE HOSPITALIER D'AVIGNON	CONSULTATION EXTERNE D	305, Rue Raoul Follereau		84000	AVIGNON	04 32 75 33 33
CENTRE HOSPITALIER D'AVIGNON	CRÈCHE	305, Rue Raoul Follereau		84000	AVIGNON	04 32 75 33 33
CENTRE HOSPITALIER D'AVIGNON	CRÈCHE	305, Rue Raoul Follereau		84000	AVIGNON	04 32 75 33 33
CENTRE HOSPITALIER D'AVIGNON	GRANDS ENFANTS PÉDIATRI	305, Rue Raoul Follereau		84000	AVIGNON	04 32 75 33 33
CENTRE HOSPITALIER D'AVIGNON	GRANDS ENFANTS PÉDIATRI	305, Rue Raoul Follereau		84000	AVIGNON	04 32 75 33 33
CENTRE HOSPITALIER D'AVIGNON	GYNÉCOLOGIE GROSSESSE	305, Rue Raoul Follereau		84000	AVIGNON	04-32-75-33-33
CENTRE HOSPITALIER D'AVIGNON	GYNÉCOLOGIE GROSSESSE	305, Rue Raoul Follereau		84000	AVIGNON	04-32-75-33-33
CENTRE HOSPITALIER D'AVIGNON	MATERNITÉ	305, Rue Raoul Follereau		84000	AVIGNON	04 32 75 33 33
CENTRE HOSPITALIER D'AVIGNON	MATERNITÉ	305, Rue Raoul Follereau		84000	AVIGNON	04 32 75 33 33
CENTRE HOSPITALIER D'AVIGNON	NÉONATOLOGIE	305, Rue Raoul Follereau		84000	AVIGNON	04 32 75 33 33
CENTRE HOSPITALIER D'AVIGNON	NÉONATOLOGIE	305, Rue Raoul Follereau		84000	AVIGNON	04 32 75 33 33
CENTRE HOSPITALIER D'AVIGNON	PETITS ENFANTS PÉDIA TRIQ	305, Rue Raoul Follereau		84000	AVIGNON	04 32 75 33 33

ICAPTE HOSPITALIER D'AVIGNON et Pays de Vaucluse

Auxiliaire de Puériculture - Projet Pédagogique

63/91

version du 13/10/2023

Terrain de stage IFAP māj janvier 2022

Terrain de stage IFAP māj janvier 2022	Service	Adresse Service	Adresse service (Suite)	C.P. Serv	Ville du service	Tél. service
IFAP	PETITS ENFANTS PÉDIA TRIQ	305, Rue Raoul Follereau		84000	AVIGNON	04 32 75 33 33
CENTRE HOSPITALIER D'AVIGNON	URGENCES GYNÉCOLOGIQU	305, Rue Raoul Follereau		84000	AVIGNON	04 32 75 33 33
CENTRE HOSPITALIER D'AVIGNON	URGENCES GYNÉCOLOGIQU	305, Rue Raoul Follereau		84000	AVIGNON	04 32 75 33 33
CENTRE HOSPITALIER D'AVIGNON	URGENCES PÉDIA TRIQUE	305, Rue Raoul Follereau		84000	AVIGNON	04 32 75 33 33
CENTRE HOSPITALIER D'AVIGNON	URGENCES PÉDIA TRIQUE	305, Rue Raoul Follereau		84000	AVIGNON	04 32 75 33 33
CENTRE HOSPITALIER DE BAGNOLS SUR C	MA TERNITÉ	7, Avenue Alphonse Daud		30200	BAGNOLS SUR CÈZ	04 66 79 10 11
CENTRE HOSPITALIER DE BAGNOLS SUR C	MA TERNITÉ	7, Avenue Alphonse Daud		30200	BAGNOLS SUR CÈZ	04 66 79 10 11
CENTRE HOSPITALIER DE BAGNOLS SUR C	PÉDIA TRIE	7, Avenue Alphonse Daud		30200	BAGNOLS SUR CÈZ	04 66 79 10 11
CENTRE HOSPITALIER DE BAGNOLS SUR C	PÉDIA TRIE	7, Avenue Alphonse Daud		30200	BAGNOLS SUR CÈZ	04 66 79 10 11
CENTRE HOSPITALIER DE CARPENTRAS	MA TERNITÉ	Rond-Point de l'Amitié		84200	CARPENTRAS	04-32-85-88-88
CENTRE HOSPITALIER DE CARPENTRAS	MA TERNITÉ	Rond-Point de l'Amitié		84200	CARPENTRAS	04-32-85-88-88
CHI DE CAVAILLON-LAURIS	MA TERNITÉ	119, Avenue Georges Cle		84300	CAVAILLON	04 90 78 85 00
CHI DE CAVAILLON-LAURIS	MA TERNITÉ	119, Avenue Georges Cle		84300	CAVAILLON	04 90 78 85 00
GROUPEMENT HOSPITALIER PORTES DE P	MA TERNITÉ	Quartier Beausseret		26216	MONTELIMAR	04-75-53-47-52
GROUPEMENT HOSPITALIER PORTES DE P	PÉDIA TRIE	Quartier Beausseret		26216	MONTELIMAR	04-75-53-41-12
CENTRE HOSPITALIER D'ORANGE LOUIS GI	MA TERNITÉ	Avenue de Lavoisier		84100	ORANGE	04 90 11 22 22
CENTRE HOSPITALIER D'ORANGE LOUIS GI	MA TERNITÉ	Avenue de Lavoisier		84100	ORANGE	04 90 11 22 22
MULTI-ACCUEIL CAPUCINE	CRÈCHE CAPUCINE	26, Rue du Stade		84330	CAROMB	04 90 28 07 71
MULTI-ACCUEIL CAPUCINE	CRÈCHE CAPUCINE	26, Rue du Stade		84330	CAROMB	04 90 28 07 71
S.S.I.A.D. ROMI	S.S.I.A.D. ROMI	5, Lotissement Allemand	Avenue des Martyrs de la	13160	CHATEAURENARD	04 90 24 90 21
CRÈCHE BABY MONTESSORI	CRÈCHE BABY MONTESSORI	110, Route de Tarascon		84000	AVIGNON	06-67-99-26-16
CRÈCHE BABY MONTESSORI	CRÈCHE BABY MONTESSORI	110, Route de Tarascon		84000	AVIGNON	06-67-99-26-16
CRÈCHE BABY MONTESSORI	CRÈCHE BABY MONTESSORI	115, Rue du Mourelet		84000	AVIGNON	06-67-99-26-16
CRÈCHE BABY MONTESSORI	CRÈCHE BABY MONTESSORI	115, Rue du Mourelet		84000	AVIGNON	06-67-99-26-16
CRÈCHE BABY MONTESSORI	CRÈCHE BABY MONTESSORI	940, Chemin de l'Aéroport		84140	AVIGNON	06 08 40 07 17
CRÈCHE BABY MONTESSORI	CRÈCHE BABY MONTESSORI	940, Chemin de l'Aéroport		84140	AVIGNON	06 08 40 07 17
CRÈCHE LE CLUB DES PETITS	CRÈCHE LE CLUB DES PETIT	87, rue des Infirmières		84000	AVIGNON	04 90 85 89 85
CRÈCHE LE CLUB DES PETITS	CRÈCHE LE CLUB DES PETIT	87, rue des Infirmières		84000	AVIGNON	04 90 85 89 85
CRÈCHE LES MINOTS	CRÈCHE LES MINOTS	M.I.N. d'Avignon	3, Impasse Charles Tellie	84000	AVIGNON	04 32 75 10 12
CRÈCHE LES MINOTS	CRÈCHE LES MINOTS	M.I.N. d'Avignon	3, Impasse Charles Tellie	84000	AVIGNON	04 32 75 10 12
CRÈCHE LE CLUB DES PETITS	CRÈCHE LE CLUB DES PETIT	6 et 8, Rue d'Ereva	Résidence les Lavandes	84000	AVIGNON	04 90 85 53 49
CRÈCHE LE CLUB DES PETITS	CRÈCHE LE CLUB DES PETIT	6 et 8, Rue d'Ereva	Résidence les Lavandes	84000	AVIGNON	04 90 85 53 49
CRÈCHE L'EAU VIVE	CRÈCHE L'EAU VIVE	Place du Lavoir		13440	CABANNES	04 90 95 33 70

IFAP de l'Est de la Région de Provence | GIPES d'Avignon et Pays de Vaucluse

Auxiliaire de Puériculture - Projet Pédagogique

54/91

version du 13/10/2023

Terrain de stage IFAP māj janvier 2022

Terrain de stage IFAP māj janvier 2022	Service	Adresse Service	Adresse service (Suite)	C.P. Serv	Ville du service	Tél. service
IFAP	CRÈCHE L'EAU VIVE	Place du Lavoir		13440	CABANNES	04 90 95 33 70
MULTI ACCUEIL LES PETITS BERLINGOTS	MULTI ACCUEIL LES PETITS	Multi Accueil les Petits Ber	156, Boulevard Emile Zol	84200	CARPENTRAS	04 90 63 15 58
MULTI ACCUEIL LES PETITS BERLINGOTS	MULTI ACCUEIL LES PETITS	Multi Accueil les Petits Ber	156, Boulevard Emile Zol	84200	CARPENTRAS	04 90 63 15 58
MULTI ACCUEIL LES PTITS MOUSSES	MULTI ACCUEIL LES PTITS M	Rue des Glycines		84200	CARPENTRAS	04 90 37 71 03
MULTI ACCUEIL LES PTITS MOUSSES	MULTI ACCUEIL LES PTITS M	Rue des Glycines		84200	CARPENTRAS	04 90 37 71 03
CRÈCHE LOU NIS	CRÈCHE LOU NIS	Place du Marché		84510	CAUMONT SUR DUR	04-90-83-95-58
CRÈCHE LOU NIS	CRÈCHE LOU NIS	Place du Marché		84510	CAUMONT SUR DUR	04-90-83-95-58
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	CRÈCHE LA MARELLE	Avenue de la lattrre de Tas		13160	CHA TEAUENARD	04 32 62 09 25
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	CRÈCHE LA MARELLE	Avenue de la lattrre de Tas		13160	CHA TEAUENARD	04 32 62 09 25
CRÈCHE LE CLUB DES DIX	CRÈCHE LE CLUB DES DIX	Place Daladier	Ancienne Mairie	84350	COURTHEZON	04-90-70-70-95
CRÈCHE LE CLUB DES DIX	CRÈCHE LE CLUB DES DIX	Place Daladier	Ancienne Mairie	84350	COURTHEZON	04-90-70-70-95
MAIRIE D'ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE	CRÈCHE LA MAISON DE L'EN	Avenue de Fossombrone		84320	ENTRAIGUES SUR S	04 90 83 68 42
MAIRIE D'ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE	CRÈCHE LA MAISON DE L'EN	Avenue de Fossombrone		84320	ENTRAIGUES SUR S	04 90 83 68 42
MAIRIE D'ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE	MULTI ACCUEIL LA MAGNANA	36, Place du Rouet		84320	ENTRAIGUES SUR L	04 32 40 95 18
MAIRIE D'ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE	MULTI ACCUEIL LA MAGNANA	36, Place du Rouet		84320	ENTRAIGUES SUR L	04 32 40 95 18
CRÈCHE LA CABRIOLE	CRÈCHE LA CABRIOLE	Chemin de l'Arenier		13630	EYRAGUES	04 90 24 95 72
CRÈCHE LA CABRIOLE	CRÈCHE LA CABRIOLE	Chemin de l'Arenier		13630	EYRAGUES	04 90 24 95 72
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	CRÈCHE POM D'API	Rue Anciet Achard		84134	LE PONTET	04-90-03-17-49
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	CRÈCHE POM D'API	Rue Anciet Achard		84134	LE PONTET	04-90-03-17-49
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	CRÈCHE POM REINETTE	Rue Henri Matisse		84134	LE PONTET	04-90-03-18-05
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	CRÈCHE POM REINETTE	Rue Henri Matisse		84134	LE PONTET	04-90-03-18-05
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DES S	CRÈCHE L'ARLEQUINE	76, Traverse du Bourdis		84250	LE THOR	04 90 33 99 83
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DES S	CRÈCHE L'ARLEQUINE	76, Traverse du Bourdis		84250	LE THOR	04 90 33 99 83
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DES S	CRÈCHE LA SOUSTO DE LA N	152, Rue du Baron Leroy		84470	CHA TEAUNEUF DE	04-90-22-55-83
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DES S	CRÈCHE LA SOUSTO DE LA N	152, Rue du Baron Leroy		84470	CHA TEAUNEUF DE	04-90-22-55-83
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DES S	CRÈCHE LES CAPUCINS	Avenue Napoléon Bonapar		84800	L ISLE SUR LA SOR	04 90 38 24 20
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DES S	CRÈCHE LES CAPUCINS	Avenue Napoléon Bonapar		84800	L ISLE SUR LA SOR	04 90 38 24 20
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DES S	CRÈCHE LES NÉVONS	Cours René Char		84800	L ISLE SUR LA SOR	04 90 38 01 36
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DES S	CRÈCHE LES NÉVONS	Cours René Char		84800	L ISLE SUR LA SOR	04 90 38 01 36
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DES S	MULTI ACCUEIL LE JARDIN D'	Place des Acacias		84470	CHA TEAUNEUF DE	04 90 22 00 82
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DES S	MULTI ACCUEIL LE JARDIN D'	Place des Acacias		84470	CHA TEAUNEUF DE	04 90 22 00 82
COMMUNAUTÉ DES COMMUNES VENTOUX	CRÈCHE LA FARANDOLE DES	200, Le Cours		84570	MALEMORT DU COM	04-90-69-83-00
COMMUNAUTÉ DES COMMUNES VENTOUX	CRÈCHE LA FARANDOLE DES	200, Le Cours		84570	MALEMORT DU COM	04-90-69-83-00

Terrain de stage IFAP māj janvier 2022

Terrain de stage IFAP māj janvier 2022	Service	Adresse Service	Adresse service (Suite)	C.P. Serv	Ville du service	Tél. service
IFAP	MULTI ACCUEIL AUZOU PINO	663 A, Avenue des Roche		84570	MORMOIRON	04 90 61 93 57
COMMUNA UTÉ DES COMMUNES VENTOUX	MULTI ACCUEIL AUZOU PINO	663 A, Avenue des Roche		84570	MORMOIRON	04 90 61 93 57
COMMUNA UTÉ DES COMMUNES VENTOUX	MULTI-ACCUEIL LES PEQUEL	Quartier MOUGNE		84390	SAULT	04-90-64-03-96
COMMUNA UTÉ DES COMMUNES VENTOUX	MULTI-ACCUEIL LES PEQUEL	Quartier MOUGNE		84390	SAULT	04-90-64-03-96
CRÈCHE LES RÊVES BLEUS	CRÈCHE LES RÊVES BLEUS	Rue Joachim du Bellay		84100	ORANGE	04 90 34 67 92
CRÈCHE LES RÊVES BLEUS	CRÈCHE LES RÊVES BLEUS	Rue Joachim du Bellay		84100	ORANGE	04 90 34 67 92
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	CRÈCHE LA MAISON DES LUT	100, Rue des Phocéens		84100	ORANGE	04-90-34-08-22
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	CRÈCHE LA MAISON DES LUT	100, Rue des Phocéens		84100	ORANGE	04-90-34-08-22
CRÈCHE LE CLUB DU TOUT PETIT	CRÈCHE LE CLUB DU TOUT P	362, Avenue de Bientina	Quartier de l'Argelier	13210	ST REMY DE PROVE	04 90 92 14 60
CRÈCHE LE CLUB DU TOUT PETIT	CRÈCHE LE CLUB DU TOUT P	362, Avenue de Bientina	Quartier de l'Argelier	13210	ST REMY DE PROVE	04 90 92 14 60
CRÈCHE LE PETIT ETANG	CRÈCHE LE PETIT ETANG	Chemin du Puit Carré	Route d'Avignon	30131	PUJAUT	04-90-15-20-12
CRÈCHE LE PETIT ETANG	CRÈCHE LE PETIT ETANG	Chemin du Puit Carré	Route d'Avignon	30131	PUJAUT	04-90-15-20-12
CRÈCHE LES PETITS LOUPS PEOPLE AND	CRÈCHE LES PETITS LOUPS	250, Avenue Félicien Flore		84140	MONTFAVET	04 90 27 18 89
CRÈCHE LES PETITS LOUPS PEOPLE AND	CRÈCHE LES PETITS LOUPS	250, Avenue Félicien Flore		84140	MONTFAVET	04 90 27 18 89
CRÈCHE LES PITCHOUNETS	CRÈCHE LES PITCHOUNETS	Espace multi-accueil les P	175 Avenue de la Croix	84210	PERNES LES FONTA	04 90 66 40 90
CRÈCHE LES PITCHOUNETS	CRÈCHE LES PITCHOUNETS	Espace multi-accueil les P	175 Avenue de la Croix	84210	PERNES LES FONTA	04 90 66 40 90
CRÈCHE LES PREMIERS PAS	CRÈCHE LES PREMIERS PAS	Avenue Georges Sand		84310	MORIERES LES AVI	04 90 48 01 42
CRÈCHE LES PREMIERS PAS	CRÈCHE LES PREMIERS PAS	Avenue Georges Sand		84310	MORIERES LES AVI	04 90 48 01 42
CENTRE MULTI-ACCUEIL LES PETITS LOUP	CENTRE MULTI-ACCUEIL LES	Route d'Orange		30650	ROCHEFORT DU GA	04 90 26 69 50
CENTRE MULTI-ACCUEIL LES PETITS LOUP	CENTRE MULTI-ACCUEIL LES	Route d'Orange		30650	ROCHEFORT DU GA	04 90 26 69 50
CRÈCHE LA RIBAMBELLE	CRÈCHE LA RIBAMBELLE	Allée Pierre Louis Loisil	SIDSCAVAR	30400	VILLENEUVE LES AV	04 90 15 97 14
CRÈCHE LA RIBAMBELLE	CRÈCHE LA RIBAMBELLE	Allée Pierre Louis Loisil	SIDSCAVAR	30400	VILLENEUVE LES AV	04 90 15 97 14
MULTI ACCUEIL LA MARELLE	MULTI ACCUEIL LA MARELLE	Place de la Croix		30400	VILLENEUVE LES AV	04 90 25 19 77
MULTI ACCUEIL LA MARELLE	MULTI ACCUEIL LA MARELLE	Place de la Croix		30400	VILLENEUVE LES AV	04 90 25 19 77
MAIRIE DE SORGUES	MULTI ACCUEIL LA COQUILLE	Rue de la coquille		84700	SORGUES	04 90 39 71 17
MAIRIE DE SORGUES	MULTI ACCUEIL LA COQUILLE	Rue de la coquille		84700	SORGUES	04 90 39 71 17
MAIRIE DE SORGUES	MULTI ACCUEIL LES OISELET	Impasse Jean Lurçat		84700	SORGUES	04-90-33-26-31
MAIRIE DE SORGUES	MULTI ACCUEIL LES OISELET	Impasse Jean Lurçat		84700	SORGUES	04-90-33-26-31
MAIRIE DE TARASCON	CRÈCHE LES CAPUCINS	Chemin Saint Georges		13150	TARASCON	04 90 91 51 50
MAIRIE DE TARASCON	CRÈCHE LES CAPUCINS	Chemin Saint Georges		13150	TARASCON	04 90 91 51 50
IFAP de l'ERFPP du GIPES d'Avignon et Pays de Vaucluse	IME - LE PETIT JARDIN	680, Chemin de la forêt		84140	MONTFAVET	04-86-19-41-17
POLE RESSORCE PETITE ENFANCE - LA B	IME - LE PETIT JARDIN	680, Chemin de la forêt		84140	MONTFAVET	04-86-19-41-17
ADJ. RESSORCE PETITE ENFANCE - Proj. et Pédagogie	IME - LE PETIT JARDIN	680, Chemin de la forêt		84140	MONTFAVET	04-86-19-41-17
COMMUNA UTÉ DE COMMUNE LUBERON M	CRÈCHE EUGÈNE VALENTIN	Avenue Elsa Triolet		84300	CAVAILLON	06-21-33-37-64

Terrain de stage IFAP m^{aj} janvier 2022

Terrain de stage IFAP m ^{aj} janvier 2022	Service	Adresse Service	Adresse service (Suite)	C.P. Serv	Ville du service	Tél. service
IFAP	CRÈCHE EUGÈNE VALENTIN	Avenue Elsa Triolet		84300	CAVAILLON	06-21-33-37-64
COMMUNAUTÉ DE COMMUNE LUBERON M	CRÈCHE LA FARANDOLE	612, Avenue Raoul Follere		84300	CAVAILLON	04-90-74-23-43
COMMUNAUTÉ DE COMMUNE LUBERON M	CRÈCHE LA FARANDOLE	612, Avenue Raoul Follere		84300	CAVAILLON	04-90-74-23-43
COMMUNAUTÉ DE COMMUNE LUBERON M	CRÈCHE LE REPÈRE DES GA	168, Allée Romain Baud		84300	CAVAILLON	04-32-50-11-63
COMMUNAUTÉ DE COMMUNE LUBERON M	CRÈCHE LE REPÈRE DES GA	168, Allée Romain Baud		84300	CAVAILLON	04-32-50-11-63
COMMUNAUTÉ DE COMMUNE LUBERON M	CRÈCHE SUCRE D'ORGE	455, Avenue Général De G		84300	CAVAILLON	04 90 71 31 44
COMMUNAUTÉ DE COMMUNE LUBERON M	CRÈCHE SUCRE D'ORGE	455, Avenue Général De G		84300	CAVAILLON	04 90 71 31 44
COMMUNAUTÉ DE COMMUNE LUBERON M	MICRO CRÈCHE LA COMBE	62, Chemin du Vallon de la		84300	TAILLADES	04-90-04-82-32
COMMUNAUTÉ DE COMMUNE LUBERON M	MICRO CRÈCHE LA COMBE	62, Chemin du Vallon de la		84300	TAILLADES	04-90-04-82-32
COMMUNAUTÉ DE COMMUNE LUBERON M	MICRO-CRÈCHE CRÉANGE	191, Allée Roch Pape		84300	CAVAILLON	04-90-76-43-83
COMMUNAUTÉ DE COMMUNE LUBERON M	MICRO-CRÈCHE CRÉANGE	191, Allée Roch Pape		84300	CAVAILLON	04-90-76-43-83
COMMUNAUTÉ DE COMMUNE LUBERON M	MULTI ACCUEIL FRANÇOIS R	Les Aires de Pallencs		84360	MERINDOL	04-90-72-16-87
COMMUNAUTÉ DE COMMUNE LUBERON M	MULTI ACCUEIL FRANÇOIS R	Les Aires de Pallencs		84360	MERINDOL	04-90-72-16-87
COMMUNAUTÉ DE COMMUNE LUBERON M	MULTI ACCUEIL LA MAISON D	Rue Paul Cézanne		84300	CAVAILLON	04 90 71 95 92
COMMUNAUTÉ DE COMMUNE LUBERON M	MULTI ACCUEIL LA MAISON D	Rue Paul Cézanne		84300	CAVAILLON	04 90 71 95 92
COMMUNAUTÉ DE COMMUNE LUBERON M	MULTI ACCUEIL LA PÉPINIÈR	25, Allée Romain Baud		84300	CAVAILLON	04-90-72-92-02
COMMUNAUTÉ DE COMMUNE LUBERON M	MULTI ACCUEIL LA PÉPINIÈR	25, Allée Romain Baud		84300	CAVAILLON	04-90-72-92-02
COMMUNAUTÉ DE COMMUNE LUBERON M	MULTI-ACCUEIL LA CLÉ DE S	1198, Avenue de la Canebi		84460	CHEVAL BLANC	04-90-71-46-02
COMMUNAUTÉ DE COMMUNE LUBERON M	MULTI-ACCUEIL LA CLÉ DE S	1198, Avenue de la Canebi		84460	CHEVAL BLANC	04-90-71-46-02
CAMSP ORANGE	CAMSP ORANGE	ZAC du Coudoulet	28, Rue de Belgique	84100	ORANGE	04.90.34.39.39
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	MULTI ACCUEIL LA DURANCE	Chemin de la Durance		13300	SALON DE PROVEN	04-90-59-62-08
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	MULTI ACCUEIL LA DURANCE	Chemin de la Durance		13300	SALON DE PROVEN	04-90-59-62-08
LES PETITES FRIMOUSSES	LES PETITES FRIMOUSSES	90, Rue Philippe Valentin		84870	LORIOLE DU COMTAT	04-90-36-05-79
LES PETITES FRIMOUSSES	LES PETITES FRIMOUSSES	90, Rue Philippe Valentin		84870	LORIOLE DU COMTAT	04-90-36-05-79
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GAR	MULTI ACCUEIL EUGENIE TH	Place de la crèche		30200	BAGNOLS SUR CEZ	04-66-89-56-74
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GAR	MULTI ACCUEIL EUGENIE TH	Place de la crèche		30200	BAGNOLS SUR CEZ	04-66-89-56-74
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GAR	MULTI ACCUEIL L'ÎLE AUX EN	100, Rue Albert André		30290	LAUDUN-L'ARDOISE	04-66-79-36-22
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GAR	MULTI ACCUEIL L'ÎLE AUX EN	100, Rue Albert André		30290	LAUDUN-L'ARDOISE	04-66-79-36-22
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GAR	MULTI ACCUEIL LA PARADE D	Chemin de la Parade	ZA La Parade	30200	ORSAN	04-66-33-72-97
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GAR	MULTI ACCUEIL LA PARADE D	Chemin de la Parade	ZA La Parade	30200	ORSAN	04-66-33-72-97
IFAP de l'EREP du GIPES d'Avignon et Pays de Vaucluse	MULTI ACCUEIL LES PETITS	Chemin de la Vaussière		30126	TAVEL	04-66-50-01-88
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GAR	MULTI ACCUEIL LES PETITS	Chemin de la Vaussière		30126	TAVEL	04-66-50-01-88
Auxiliaire de Puériculture - Projet pédagogique	MULTI ACCUEIL LES PETITS	Chemin de la Vaussière		30126	TAVEL	04-66-50-01-88
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GAR	MULTI ACCUEIL PETITS PAS-	Place Guy Coutel B/C		30200	BAGNOLS SUR CEZ	04-66-39-24-03

Terrain de stage IFAP māj janvier 2022

Terrain de stage IFAP māj janvier 2022	Service	Adresse Service	Adresse service (Suite)	C.P. Serv	Ville du service	Tél. service
IFAP	MULTI ACCUEIL PETITS PAS-	Place Guy Coutel B/C		30200	BAGNOLS SUR CEZ	04-66-39-24-03
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GAR	MULTIT ACCUEIL LES LUTINS	2, Place du Claux		30290	ST VICTOR LA COST	04-66-89-35-79
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GAR	MULTIT ACCUEIL LES LUTINS	2, Place du Claux		30290	ST VICTOR LA COST	04-66-89-35-79
CRÈCHE DO RÉ MI ADMR	CRÈCHE DO RÉ MI ADMR	389, Route de Maillane		13210	ST REMY DE PROVE	04-90-92-73-44
CRÈCHE DO RÉ MI ADMR	CRÈCHE DO RÉ MI ADMR	389, Route de Maillane		13210	ST REMY DE PROVE	04-90-92-73-44
CRÈCHE LES PAPETONS	CRÈCHE LES PAPETONS	110, Route Saint Rémy		13670	ST ANDIOL	09-62-02-64-06
CRÈCHE LES PAPETONS	CRÈCHE LES PAPETONS	110, Route Saint Rémy		13670	ST ANDIOL	09-62-02-64-06
MULTI ACCUEIL LES LUTINS	MULTI ACCUEIL LES LUTINS	Parking Saint Ange		13690	GRAVESON	04-90-95-83-91
MULTI ACCUEIL LES LUTINS	MULTI ACCUEIL LES LUTINS	Parking Saint Ange		13690	GRAVESON	04-90-95-83-91
CRÈCHE LE PETIT MONDE DE KARSAN	CRÈCHE CABANNE DE KARS	1186 A, Boulevard Salvado		84700	SORGUES	06-11-20-26-08
CRÈCHE LE PETIT MONDE DE KARSAN	CRÈCHE CABANNE DE KARS	1186 A, Boulevard Salvado		84700	SORGUES	06-11-20-26-08
CRÈCHE LE PETIT MONDE DE KARSAN	CRÈCHE LE PETIT MONDE D	1186 A, Boulevard Salvado		84700	SORGUES	06-18-12-13-79
CRÈCHE LE PETIT MONDE DE KARSAN	CRÈCHE LE PETIT MONDE D	1186 A, Boulevard Salvado		84700	SORGUES	06-18-12-13-79
COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DU PONT	MULTI ACCUEIL LE PETIT PO	76 bis, Avenue Geoffroy P		30210	REMOULINS	04-66-37-25-11
COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DU PONT	MULTI ACCUEIL LE PETIT PO	76 bis, Avenue Geoffroy P		30210	REMOULINS	04-66-37-25-11
LES PETITS LUTINS - PEOPLE AND BABY	LES PETITS LUTINS	250, Avenue Félicien Flore	Site Agroparc	84140	MONTFAVET	09-51-71-75-18
LES PETITS LUTINS - PEOPLE AND BABY	LES PETITS LUTINS	250, Avenue Félicien Flore	Site Agroparc	84140	MONTFAVET	09-51-71-75-18
CAMSP AVIGNON	CAMSP AVIGNON	305, Rue Raoul Follereau		84000	AVIGNON	04-90-13-17-00
CRÈCHE LES PITCHOUNETS	CRÈCHE LES PITCHOUNETS	Route d'Aramon		30300	VALLABREGUES	04-66-59-45-09
CRÈCHE LES PITCHOUNETS	CRÈCHE LES PITCHOUNETS	Route d'Aramon		30300	VALLABREGUES	04-66-59-45-09
CRÈCHE LA FARANDOLE D'ÉLIOT	CRÈCHE LA FARANDOLE D'ÉL	Groupe Babilou	Avenue, Marcellin Berthe	13310	ST MARTIN DE CRA	09-72-43-46-35
CRÈCHE LA FARANDOLE D'ÉLIOT	CRÈCHE LA FARANDOLE D'ÉL	Groupe Babilou	Avenue, Marcellin Berthe	13310	ST MARTIN DE CRA	09-72-43-46-35
LIEU DE VIE A THOR ET A RAISON	LIEU DE VIE A THOR ET A RAI	1256, Route d'Avignon		84250	LE THOR	04-90-22-23-24
CRÈCHE LE PETIT RÊVE DE KARSAN	CRÈCHE LE PETIT RÊVE DE	20, Impasse des Vigneron		84370	BEDARRIDES	06-18-12-13-79
CRÈCHE LE PETIT RÊVE DE KARSAN	CRÈCHE LE PETIT RÊVE DE	20, Impasse des Vigneron		84370	BEDARRIDES	06-18-12-13-79
CRÈCHE L'ÉTOILE DE KARSAN	MICRO CRÈCHE L'ÉTOILE DE	85, Rue du Docteur Flemin		84310	MORIERES LES AVI	06-79-62-65-44
CRÈCHE L'ÉTOILE DE KARSAN	MICRO CRÈCHE L'ÉTOILE DE	85, Rue du Docteur Flemin		84310	MORIERES LES AVI	06-79-62-65-44
CRÈCHE LA FARANDOLE	CRÈCHE LA FARANDOLE	19, Avenue de la Libératio		84150	JONQUIERES	04-90-30-50-53
IFAP de l'ERPP du GIPES d'Avignon et Pays de Vaucluse	CRÈCHE LA FARANDOLE	19, Avenue de la Libératio		84150	JONQUIERES	04-90-30-50-53
CRÈCHE LA FARANDOLE	CRÈCHE LA FARANDOLE	19, Avenue de la Libératio		84150	JONQUIERES	04-90-30-50-53
CRÈCHE LA FARANDOLE - Projet Pédagogique	MULTI ACCUEIL	Avenue de la Libération		84150	JONQUIERES	04-90-30-50-53
CRÈCHE LA FARANDOLE	MULTI ACCUEIL	Avenue de la Libération		84150	JONQUIERES	04-90-30-50-53
CRÈCHE LA TRIBU DES CAMÉLÉONS	CRÈCHE LA TRIBU DES CAM	48, Impasse clos de Jeane		84170	MONTEUX	04-90-60-08-01
CRÈCHE LA TRIBU DES CAMÉLÉONS	CRÈCHE LA TRIBU DES CAM	48, Impasse clos de Jeane		84170	MONTEUX	04-90-60-08-01

Terrain de stage IFAP māj janvier 2022

Terrain de stage IFAP māj janvier 2022	Service	Adresse Service	Adresse service (Suite)	C.P. Serv	Ville du service	Tél. service
IFAP	CRÈCHE LA TRIBU DES CAM	48, Impasse clos de Jeane		84170	MONTEUX	04-90-60-08-01
CRÈCHE ADMR PICOTIS	CRÈCHE ADMR PICOTIS	Chemin de la Malautière		13103	ST ETIENNE DU GR	09-67-83-27-18
CRÈCHE ADMR PICOTIS	CRÈCHE ADMR PICOTIS	Chemin de la Malautière		13103	ST ETIENNE DU GR	09-67-83-27-18
MULTI ACCUEIL L'AUCÉLOUN	MULTI ACCUEIL L'AUCÉLOUN	264, Route de Nîmes		30150	ROQUEMAURE	04-66-82-83-97
MULTI ACCUEIL L'AUCÉLOUN	MULTI ACCUEIL L'AUCÉLOUN	264, Route de Nîmes		30150	ROQUEMAURE	04-66-82-83-97
CRÈCHE LE RENDEZ-VOUS DES TOUT PETI	CRÈCHE LE RENDEZ-VOUS D	Multi-Accueil Collectif ADM	7, Avenue des Alpilles	13520	MAUSSANNE LES A	04-90-54-43-66
CRÈCHE LE RENDEZ-VOUS DES TOUT PETI	CRÈCHE LE RENDEZ-VOUS D	Multi-Accueil Collectif ADM	7, Avenue des Alpilles	13520	MAUSSANNE LES A	04-90-54-43-66
CENTRE ALAIN PUJOL A.P.E.I. AVIGNON	IME / SSESSAD / EEAP	2954, Route des Taillades		84250	LE THOR	04-90-22-41-24
CENTRE ALAIN PUJOL A.P.E.I. AVIGNON	IME / SSESSAD / EEAP	2954, Route des Taillades		84250	LE THOR	04-90-22-41-24
MULTI-ACCUEIL LI PITCHOUNET	MULTI-ACCUEIL LI PITCHOUN	Rue du Docteur Grimaud		30127	BELLEGARDE	04-66-22-96-79
MULTI-ACCUEIL LI PITCHOUNET	MULTI-ACCUEIL LI PITCHOUN	Rue du Docteur Grimaud		30127	BELLEGARDE	04-66-22-96-79
CAMSP DE BAGNOLS SUR CÈZE	CAMSP	120, Chemin vieux de Lyon		30200	BAGNOLS SUR CEZ	04-66-79-25-82
CLINIQUE SAINT LOUIS	MATERNITÉ	2, Place Joseph Boudoure		34190	GANGES	04-67-81-68-34



E. ANNEXE 5 PLANIFICATION INDIVIDUELLE DU PARCOURS DE STAGE EST ELABOREE.

PROMOTION 2022 - 2023

	17/10 au 25/11/22	27/02 au 31/03/23	20/02 au 07/04/23 AS	02/05 au 02/06/23	07/06 au 25/07/23	
					Intégratif	Mission 1: crèche,
ACHIRAFI Rayima	crèche CCAS Avignon - handicap	Maternité CHA			crèche	
ALLARD Sandrine	crèche		Maternité Urbain V			Mission 2: pédiatrie, IME, PU, UPB, CAMSP
ALLIONE Maurine	crèche CCAS Avignon - Handicap	Maternité Cavailon		PUJ	crèche	
BASTONI Paola	crèche	MAM Sarrians		Pédiatrie		Mission 3: Maternité6, UPB, pouponnière, PMI, Crèche
BROCHE Claire	crèche	Pédiatrie		crèche le petit jardin		arrêt de formation
CALLEWAERT Cassandra	crèche	Pédiatrie			MI?	
CHENG Carla	crèche	crèche		Maternité Cavailon	MI?	SAPAT 5
COURTAUD Lila	crèche	PUJ		Maternité Urbain V		CAP Petite enfance 7
CROS Enola	crèche	PUJ		Maternité CHA		AS 6
DAHL Séverine	crèche	? Pédiatrie de BROCHE			Maternité Orange	DEAVF 2
DECULTIEUX Lorine	crèche	Pédiatrie		PUJ	MI?	Revalidator 7
DIVOL Stéphanie	crèche	PUJ		Pédiatrie	MI?	
DJADI Clélia	crèche	PUJ		Maternité Cavailon		
DOMININ Pauline	crèche	Pédiatrie			MI?	
DUBOIS Lisa	crèche	PUJ		MAM Pernes	Maternité Cavailon	
DURMA Mallaury	crèche	MAM Pernes		PUJ	Maternité Carpentras	
DUROUX Chloé	crèche		Maternité Carpentras			
EL KADI Habbiba	crèche Handicap	Pédiatrie		IME le petit jardin	MI?	
FATOU Maelyss	crèche	crèche CCAS Avignon		Pédiatrie		
GRANGE Luca	crèche	PUJ		Pédiatrie	Crèche	
HOANG-QUOCHOI Anah	crèche		Maternité Arles			
HOMO Carol-Anne	crèche	Maternité Orange		PUJ		
LACOUME Lés	crèche CCAS Avignon	crèche		PUJ	Pédiatrie	
LACROZE Cécile	crèche	Crèche Hand CCAS Avignon		Maternité Bagnols		
LAFONT Malaurie	Crèche CHU nimes		Maternité Bagnols			
LEDIG Justine	crèche	Pédiatrie		PMI Chato		
LERICQUE Laetitia	crèche - Handicap	Pouponnière		IME CHM?	Maternité Arles	
LESCHIERA Johanna	crèche	IME A thor et à raison		Maternité Orange		
MALARD Cindy	crèche	IME le petit jardin			Maternité Urbain V	
MALOIGNE Laetitia	crèche	IME St Antoine ?		Maternité Carpentras		arrêt de formation
MARGOLLE Chloé	crèche	PUJ		Pédiatrie		
MARIOTTI Angélique	crèche			CAMSP Orange	Maternité CHA	
MARTIN Lola	crèche	MAM Chateaufort de Gadagne		Pédiatrie		
MONGE Isabelle	crèche		Maternité Orange			
MOULY Caroline	Crèche Hand CHU nimes	crèche			Pédiatrie	
OLIVERA BARRIOS Natalia Gracia	crèche			PUJ	Maternité Urbain V	
QUADRIA Meriem	crèche	Pédiatrie			MI?	
PEREZ Justine	crèche	Maternité CHA		IME A thor et à raison		
PLEINDOUX Valérie	crèche	Pédiatrie		PUJ		
RENARD Lucie	crèche	Crèche Hand CCAS Avignon		Pédiatrie		
RIBANIER Noémie	crèche	PUJ		Maternité CHA		
SAISSE Anaïs	crèche		Maternité Cavailon			
SAAYEDRA Thibaud	crèche	IME St Ange?		Pédiatrie		
SOUCHON Amélie	crèche	Pédiatrie		IME L'Alizarine?		
SUGAUSTE Clara	crèche	crèche le petit jardin		Pouponnière	Pédiatrie	
TELL Amélie	crèche Handicap	PMI Chato		PUJ	Maternité Cavailon	
THUBE Pauline	crèche CCAS Avignon	Maternité CHA		PMI Avignon	crèche	
TRINEL Lucie	crèche	PUJ		Maternité Arles		
VALENTI Gaia	crèche E d'Alzon Nimes	ME Gard ? Ou pouponnière Nimes		Pédiatrie	crèche employeur	arrêt de formation
VANDEBROUCKE	crèche	IME CHM?		Maternité Orange		
VITIELLO Anaïs	crèche - handicap	IME L'Alizarine?		Maternité CHA		
DOUO Natila	IME le petit jardin					
BEN MOHAMED Am	Pédiatrie GE					
BERNAL Virginie	Pédiatrie Les petits					
MANABLE Mavea	Pédiatrie Les petits					
MAURIN BONHOMM	Pédiatrie GE					
PELLEGRIN Eliza	Cs Pédiatrie					
VANDEBROUCKE	Pédiatrie Urg Enfts					



F. ANNEXE 6 : CONVENTION DE STAGE

CONVENTION DE STAGE | AUXILIAIRES DE PUÉRICULTURE

Textes de référence :

Vu la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002, relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé,
Vu l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des Instituts de formation paramédicaux et ses annexes,
Vu l'arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immatriculation des personnes mentionnées à l'article L.3111-4 du code de la santé publique,
Vu l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer les conditions de déroulement du stage dont la finalité est d'assurer l'enseignement théorique et pratique des élèves. Le stage a pour objet de concourir au développement des **compétences professionnelles requises** dans le cadre de la formation d'auxiliaire de puériculture. Il s'appuiera sur les objectifs de l'élève et du lieu d'accueil communiqués au préalable et négociés avec le responsable de l'encadrement du stage. L'liste des élèves en stage fera l'objet d'un avenant ou mention du nom de l'élève si la convention est nominative.

ARTICLE 2 : SITUATION DE L'ÉLÈVE EN STAGE

L'élève est placé sous la responsabilité d'un maître de stage, et/ou d'un tuteur de stage et/ou d'un professionnel de proximité au quotidien, pour toutes les activités liées au stage. Y compris celle nécessitant un déplacement hors de la structure du stage. **L'élève conserve le statut d'élève, il est rattaché à l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture (I.F.A.P.) et ne peut, en aucun cas, remplacer le personnel en fonction.** Le stagiaire ne perçoit aucune rémunération ou gratification. L'élève est autorisé à sortir en mission pour toute(s) activité(s) liée(s) à son stage (visites à domicile, sorties psychopédagogiques...) à bénéficier de toutes les activités d'apprentissage du lieu de stage.

ARTICLE 3 : MODALITÉ D'ENCADREMENT DE L'ÉLÈVE

L'encadrement et l'accueil s'engage à ce que les services, lieu du stage, encadre l'élève. Le personnel encadrant devra s'être assuré des compétences de l'élève avant de lui confier la réalisation d'actes de soins. L'accueil de l'élève se fait de manière individualisée par le responsable du stage qui met à sa disposition la carte d'encadrement et le livret d'accueil, et lui donne accès aux ressources du lieu de stage. L'élève remet la feuille de compétences au responsable du stage et présente son portfolio. L'établissement s'accueil s'engage à ce que le service, lieu de stage, participe aux évaluations réglementaires et à faire effectuer par le service, lieu du stage, un bilan à mi stage en remplissant le portfolio de l'élève pour un réajustement éventuel dans l'acquisition des compétences de l'élève. L'évaluation du stage de l'élève est réalisée par le responsable de stage qui formalise la progression de l'élève dans l'acquisition des compétences à partir du portfolio, de l'avis des professionnels de proximité et après un entretien avec le stagiaire en fin de stage. Le responsable de stage communique les feuilles de bilan de stage, de compétences actées et activités à l'élève avant son départ du stage.

ARTICLE 4 : MOBILITÉ - HORAIRES

Les stages de 5 semaines (soit 175 heures) et le stage de 7 semaines (soit 245 heures) peuvent se réaliser sur un parcours de stage identifié par le service et validé par l'IFAP.

La durée de présence en est calculée sur la base de 35 heures par semaine. Pour un apprentissage progressif des compétences, l'IFAP préconise une durée de 7 heures ou 8 heures.

Cependant, pour des raisons majeures d'organisation de service et dans un souci de qualité de la formation, il peut être proposé à l'élève d'effectuer une durée journalière pouvant aller jusqu'à **12 heures maximum (temps de pause compris)**. De même l'élève peut réaliser des week-ends (pas plus de 2 pour 5 semaines de stage) et des jours fériés. Il peut être proposé une expérience de travail de nuit en fin de stage : 3 nuits maximum sur un stage de 5 semaines et 5 nuits maximum sur un stage de 7 semaines.
Dans toute situation, la réglementation du travail doit être respectée.

ARTICLE 5 : PRÉSENCE EN STAGE

Les stages sont obligatoires. Toute absence doit être justifiée et obligatoirement signalée le jour même à l'I.F.A.P., et au terrain de stage. Toute réintégration en stage doit être estimée et validée par la coordinatrice pédagogique de l'I.F.A.P. en concertation avec le responsable du stage. Cette réintégration d'heures fait l'objet d'une négociation au cas

par cas. Elle peut se faire en effectuant une heure supplémentaire par jour ou bien une journée de stage supplémentaire et ce jusqu'au solde des heures d'absence. L'élève est autorisé à dépasser les 35 heures hebdomadaires sans aller au-delà des 44 heures par semaine. Le rattrapage peut également se réaliser hors des semaines ou vacances scolaires.

Si les heures d'absence sont égales ou inférieures à deux jours, la convention de stage est automatiquement prolongée après la date initiale d'arrêt du stage pour permettre à l'élève de récupérer son absence. **Si le nombre de jours d'absence à récupérer est supérieur à deux jours un avenant à la convention sera établi et une feuille de récupération d'absence sera donnée à l'élève.** Cette feuille devra être validée par le cadre de l'unité.

ARTICLE 6 : SORTIE DE STAGE

Durant la période de stage, l'institut peut être amené à programmer des regroupements d'élèves, y compris hors du terrain de stage. Le maître de stage en est informé. Toutes sorties de stage relatives aux séances d'Espace de Parole Collectif (EPC) et aux démarches de soins (OCS) ne sont pas considérées comme du temps de stage et donne lieu à récupération en stage. Il en est de même pour une sortie en cas d'évaluation théorique et/ou pratique.

A la fin du stage, l'élève doit remettre à l'I.F.A.P. sa feuille d'évaluation de l'acquisition des compétences et sa feuille de présence temporaire et signée par le maître de stage.

ARTICLE 7 : OBLIGATIONS DE L'ÉLÈVE EN STAGE

Dès son arrivée en stage l'élève est informé du règlement intérieur ainsi que des règles et procédures visant la sécurité des personnes et des locaux et notamment des consignes en cas d'incendie. Il s'engage à respecter l'ensemble de ces consignes notamment l'interdiction de fumer dans les locaux qui requièrent du public.

L'élève doit respecter les règles professionnelles, les droits de la personne (consentement, la dignité et le secret professionnel) et les dispositions du règlement intérieur du lieu de stage. En cas de non-respect du secret professionnel, l'élève est soumis aux sanctions prévues par la loi.

L'élève s'engage à respecter que des actes sur l'enfant ou avec l'accord du professionnel responsable de l'encadrement, à signaler sans délai les erreurs, oublis, au professionnel présent et à rendre compte de son travail au responsable du stage.

ARTICLE 8 : DISCIPLINE

En cas de manquement à ces obligations, le maître de stage en informe le responsable pédagogique de l'IFAP pour les suites à donner. Lorsque l'élève a accompli des actes incompatibles avec la sécurité des personnes soignées, le Directeur de l'Institut de formation en accord avec le responsable du lieu de stage, peut décider de la suspension du stage de l'élève, dans l'attente de l'examen de sa situation par l'instance compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des élèves qui doit se réunir, au maximum, dans un délai de quinze jours à compter de la suspension. Un rapport circonstancié et motivé de la mesure prise doit être adressé sous 48 heures au responsable pédagogique de l'I.F.A.P. L'élève devra être informé du rapport et en être destinataire.

ARTICLE 9 : ASSURANCES

Les accidents dont peuvent être victimes les élèves sur le lieu de stage ou à l'occasion des activités de stage, et ceux survenant sur les trajets aller-retour domicile lieu de stage et l'I.F.A.P. - lieu de stage, sont gérés par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie d'Avignon (CPAM). Chaque élève aura en sa possession, en cas de nécessité, le protocole accident du travail/trajet et la fiche de déclaration accident du travail/trajet. Conformément à l'article L.412-8 du code de la sécurité sociale, l'I.F.A.P. souscrit une assurance couvrant les risques professionnels et la responsabilité civile de l'élève en stage.

Le stagiaire est garanti pour l'ensemble des risques suivants couvrant la responsabilité civile, tant lors du stage que des trajets occasionnels par celui-ci : accidents corporels causés aux tiers, accidents matériels causés aux tiers, dommages matériels. De plus, l'élève est donc autorisé et couvert pour sortir en intervention, toujours accompagné et encadré, lorsque le cas se présente lors des activités du stage. L'élève souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle pour les dommages causés aux tiers sans lien direct avec l'activité en stage. L'élève s'engage à entrer dans les 48h, l'I.F.A.P. en cas d'accident ou d'événement susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux.

ARTICLE 10 : VACCINATIONS
 Conformément à l'arrêté du 2 août 2013, l'élève est en règle à ce jour de ses vaccinations ; il a fourni à son entrée en formation, un certificat médical attestant de sa couverture au regard des vaccinations obligatoires y compris

contre la COVID 19. Ce calendrier est contrôlé à l'entrée en I.F.A.P. par un médecin libé par une convention établie par l'Institut.

ARTICLE 11 : RÉSILIATION
 La présente convention est conclue pour la durée du stage. Le responsable de stage peut, pour des raisons strictement organisationnelles (telles qu'une fermeture de site), remettre en question, le lieu de stage de l'élève. Dans cette situation, le responsable de stage mettra tout en œuvre pour proposer à l'élève un stage de même nature dans un autre service de son établissement. Si cela reste toujours impossible il devra présenter l'I.F.A.P. de la situation rencontrée, lequel devra reprendre l'élève à l'I.F.A.P. Ce cas de figure, préjudiciable au rattachement de la formation de l'élève doit rester exceptionnel. Le non respect de l'une des clauses du présent contrat, hors cas de force majeure dûment constatés, pourra entraîner une rupture de la présente convention.

LA PRÉSENTE CONVENTION EST CONCLUE ENTRE :

- L'Institut de Formation d'Auxiliaires de puériculture, représenté par Michel TOUCHARO, Directeur de l'Établissement Régional de Formation des Professions Paramédicales du Groupement d'Intérêt Public des Établissements de Santé (G.I.P.E.S.) d'Avignon et du Pays de Vaucluse

L'établissement d'accueil :	
Nom de l'établissement	
Adresse	
Nom du signataire de la convention	
Service où l'élève sera en stage	
N° tél. du service	
Nom du maître de stage	
Tuteur	

L'élève :	
Nom patronymique	
Nom d'usage	
Prénom	
PÉRIODE DE STAGE :	
TYPE DE STAGE :	Stage intégratif

LES SIGNATAIRES

ETABLISSEMENT DE FORMATION
 Pour le Directeur du G.I.P.E.S. et par délégation, le Directeur de l'ERFPP du GIPES
 Michel TOUCHARO
 Date :



STAGIAIRE
 Nom Prénom :
 Date :
 Signature :

ETABLISSEMENT D'ACCUEIL
 Directeur de l'établissement d'accueil ou son représentant
 Date :
 Signature & tampon :

Établissement Régional de Formation des Professions Paramédicales - G.I.P.E.S. d'Avignon et du Pays de Vaucluse
 740 chemin des Ménézières - T.S.A. 89422 - 84937 AVIGNON Cedex 9 - Tél. : 04 32 40 37 00 - Fax : 01 57 67 56 80
 Site Internet : www.ifap.gipes.fr - N° agrément 93840249384 - Siren 128 437 035 00018 - Code APE 8532Z - COCOP : CV-004-2014





ÉTABLISSEMENT RÉGIONAL DE FORMATION DES PROFESSIONS PARAMÉDICALES
INSTITUT DE FORMATION D'AUXILIAIRES DE PUÉRICULTURE | IFAP
contact.ifap@gipes.fr - Tél. : 04 32 40 37 00 - Fax : 01 57 67 56 78

G. ANNEXE 7 LE PORTFOLIO

ARRETE NOR : SSAH2110961A - ANNEXE IV

PORTFOLIO

Livret de suivi des périodes en milieu professionnel

DIPLOME D'ETAT D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Nom et prénom de l'apprenant :

Institut de formation :

Date d'entrée en formation :

*Dans le cadre de la formation par la voie de
l'apprentissage :*

Employeur :

Nom du Maître d'apprentissage :

Table des matières

Le portfolio : mode d'emploi	3
Le diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture	4
Présentation des périodes d'apprentissage en milieu professionnel	9
Rôle des acteurs de la formation	10
Présentation de l'apprenant	11
Les périodes d'apprentissage en milieu professionnel	12
Période A	13
Période B	20
Période C	28
Période D	36
Synthèse des périodes d'apprentissage en milieu professionnel	44

Retrouver l'intégralité du Portfolio en scannant ce code :





H. ANNEXE 8 LA FICHE DES HORAIRES PREVISIONNELS DE STAGE

FEUILLE HORAIRES PREVISIONNELLES EN STAGE | IFAP

Classiquement la journée de stage est de 7 heures, la semaine de 35 heures.
 Toute modification dans ces horaires doit se faire en accord avec le cadre du service accueillant et l'IFAP.

NOM-PRENOM DE L'ELEVE :

Lieu de stage :

Date du stage :

Nombre d'heures à effectuer sur ce stage : heures

Dans chaque case inscrire les horaires prévus pour la journée ou motif d'absence). Faire le total des heures sur la journée.

En fin de ligne faire le total des horaires prévus sur la semaine.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE	TOTAL
SEMAINE DU	=	=	=	=	=	=	=	
SEMAINE DU	=	=	=	=	=	=	=	
SEMAINE DU	=	=	=	=	=	=	=	
SEMAINE DU	=	=	=	=	=	=	=	
SEMAINE DU	=	=	=	=	=	=	=	
SEMAINE DU	=	=	=	=	=	=	=	
SEMAINE DU	=	=	=	=	=	=	=	
Total des heures prévues sur le stage :								

Votre temps de pause pour le repas :

Si vous êtes en journée continue votre temps de repas est compris dans vos horaires soit 20 minutes

Si vous faites des horaires coupés votre temps de repas n'est pas compris dans vos horaires

Établissement Régional de Formation des Professions Paramédicales - G.I.P.E.S. d'Avignon et du Pays de Vaucluse
 740 chemin des Malençais - T.S.A. 89422 - 84907 AVIGNON Cedex 9 - Tél. : 04 32 40 37 00 - Fax : 01 57 67 56 80
 Site Internet : www.ifapgd4.fr - N° agrément 93940249394 - Siret 188 437 016 00016 - Code APE 8532Z - **00000** ; CV-001-2015





I. ANNEXE 9 LA FEUILLE D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

ARRETE NOR : S5AH2110961A - ANNEXE V

EVALUATION DE L'ACQUISITION DES COMPETENCES EN MILIEU PROFESSIONNEL DIPLOME D'ETAT D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

*Dans le cadre de la formation par la voie de
l'apprentissage :*

Nom et prénom de l'apprenant :

Institut de formation :

Date d'entrée en formation :

Employeur :

Période en milieu professionnel :

Lieu :

Dates :

Nom, prénom du Maître de stage / Maître d'apprentissage et fonction :

Nom, prénom du tuteur et fonction :

EVALUATION : MODE D'EMPLOI

Ce document est à renseigner pour chaque période en milieu professionnel.

L'évaluation permet d'apprécier le développement des compétences de l'apprenant au regard des compétences exigées pour l'obtention du diplôme.

Elle est réalisée par le tuteur sur la base d'un échange avec l'apprenant et, le cas échéant, avec le formateur référent.

Elle s'appuie sur :

- Les activités réalisées par l'apprenant
- Les échanges avec les professionnels de proximité sur les activités réalisées par l'apprenant
- L'observation des activités réalisées par l'apprenant
- La description des situations par l'apprenant
- L'échange avec l'apprenant sur les situations rencontrées
- L'auto-évaluation réalisée par l'apprenant

Pour chaque compétence, l'évaluation est réalisée à partir des critères d'évaluation.

Pour chaque critère d'évaluation, le tuteur doit cocher une case : 0 (= non acquis) / 1 (= en cours d'acquisition) / 2 (= acquis) / 3 (= maîtrisé).

La somme des points est reportée dans la colonne résultat.

Si le critère n'a pas pu être observé dans les activités pratiquées au cours de la période, il n'y a pas de notation et ce critère n'est pas pris en compte dans le total.

Chaque compétence est notée sur la base du nombre de critères évaluable multiplié par 3.

APPRÉCIATION DE L'APPRENANT PAR LE TUTEUR

Établie par (nom et prénom du tuteur) :

	Appréciation
Motivation, intérêt, esprit d'observation de l'apprenant	
Ponctualité, assiduité de l'apprenant	
Capacité de l'apprenant à s'intégrer dans une équipe	
Comportement général (présentation, politesse) de l'apprenant	
Quelle appréciation pouvez-vous donner sur la globalité de la période ?	
Que pouvez-vous donner comme conseils à l'apprenant pour la suite de sa formation et son parcours professionnel ?	

ACQUISITION DES COMPÉTENCES (à renseigner par le tuteur)

Pour chaque élément de compétence, vous devez cocher une case (en vous appuyant sur les critères d'évaluation) :

0 (= non acquis) / 1 (= en cours d'acquisition) / 2 (= acquis) / 3 (= maîtrisé)

Bloc de compétences	Compétences	Critères d'évaluation	Résultat
<p>Bloc 1 : Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale</p> <p>Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?</p> <p><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>Si la réponse est négative, ne pas évaluer le bloc de compétences.</p>	<p>1. Accompagner l'enfant et son entourage dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les ajustements nécessaires</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rechercher et analyser les informations sur les habitudes de la vie quotidienne et sociale, la culture, les choix de l'enfant et de son entourage ➤ Évaluer l'autonomie, les capacités psychomotrices et psycho-affectives de l'enfant en lien avec son développement et ses potentialités ➤ Identifier et évaluer les besoins de l'enfant en tenant compte de sa situation singulière, de ses réactions et ajuster continuellement son intervention ➤ Mettre en œuvre l'accompagnement personnalisé dans les actes essentiels de la vie quotidienne ➤ Mobiliser les ressources de l'enfant dans les activités réalisées et, en collaboration avec l'infirmier, les autres professionnels, l'entourage, les aidants, adapter son accompagnement pour développer et maintenir ses apprentissages et ses acquis ➤ Adapter, en fonction de chaque situation, la communication avec l'enfant, l'entourage, les aidants et les autres professionnels pendant les activités ➤ Repérer les interactions de l'enfant avec son entourage et les réponses apportées par les adultes de référence ➤ Associer, accompagner et conforter les parents dans leur rôle 	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence de l'analyse de la situation de l'enfant <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 • Pertinence de l'adaptation de l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 • Respect des bonnes pratiques dans l'accompagnement <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 • Pertinence des activités d'accompagnement à la vie sociale <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 • Pertinence dans l'accompagnement de l'entourage <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 	<p>Total : ... / ...</p> <p>Commentaires :</p>
	<p>1bis- Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rechercher et analyser les informations sur les besoins, les potentiels et les centres d'intérêts de l'enfant ou du groupe ➤ Identifier les activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe et à leurs besoins pour favoriser leur développement, leur autonomie et leur socialisation ➤ Planifier, prioriser et organiser les activités, identifier et préparer les moyens nécessaires ➤ Identifier et réaliser les aménagements de l'espace nécessaires à la réalisation des activités dans le respect du confort et des règles d'hygiène et de sécurité ➤ Mettre en œuvre les activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale ➤ Proposer et faciliter la participation de l'enfant ou du groupe à l'activité et prendre en compte les réactions, choix et expressions ➤ Ajuster les activités et la communication en fonction des réactions et de l'expression de l'enfant ou du groupe et des apprentissages réalisés, en lien avec les autres professionnels 	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale proposées <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 • Qualité de la mise en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 • Pertinence de l'adaptation des activités en fonction de l'expression et du potentiel de l'enfant ou du groupe et de leurs réactions <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 	<p>Total : ... / ...</p> <p>Commentaires :</p>

	<p>2. Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Identifier les signes pouvant évoquer des fragilités potentielles ou des vulnérabilités dans les différents domaines de la vie quotidienne et transmettre les informations nécessaires ➤ Repérer les situations à risque, en particulier de maltraitance, pour la personne, pour les intervenants et alerter ➤ Proposer des mesures de prévention dans le champ d'intervention et dans le cadre d'une coopération pluri-professionnelle ➤ Évaluer les mesures mises en œuvre et les réajuster le cas échéant. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence de l'analyse des signes de fragilités ou vulnérabilités <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 • Repérage des situations à risque <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 • Pertinence des mesures de prévention proposées <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 • Pertinence de l'évaluation des mesures mises en œuvre <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 	<p>Total : ... / ...</p> <p>Commentaires :</p>
Bloc de compétences	Compétences	Critères d'évaluation	Résultat
<p>Bloc 2 : Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration</p> <p>Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?</p> <p><input type="checkbox"/> OUI</p> <p><input type="checkbox"/> NON</p> <p>Si la réponse est négative, ne pas évaluer le bloc de compétences.</p>	<p>3. Évaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rechercher et analyser les informations pertinentes et utiles permettant d'identifier l'état général de la personne, d'adapter sa prise en soins en fonction de son âge et de son évolution ➤ Identifier les signes permettant d'appécier les changements de l'état clinique de la personne en fonction des observations réalisées et des informations recueillies ➤ Évaluer la douleur, mesurer les paramètres vitaux ainsi que les données de surveillance en utilisant les outils adaptés ➤ Évaluer l'état clinique d'une personne à partir de l'analyse de l'ensemble de ces informations en mettant en œuvre un raisonnement clinique ➤ Transmettre à l'oral et à l'écrit les informations utiles et nécessaires pour l'adaptation de la prise en soins de la personne par l'équipe pluri-professionnelle ➤ Discerner la caractère urgent d'une situation et alerter 	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence des informations recherchées au regard d'une situation donnée <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 • Conformité des modalités de recueil des données <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 • Pertinence de l'analyse des informations recueillies, de l'identification des risques et du caractère potentiellement urgent <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 	<p>Total : ... / ...</p> <p>Commentaires :</p>
	<p>4. Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rechercher les informations sur les précautions particulières à respecter lors du soin ➤ Analyser les informations recueillies et prioriser les activités de soin dans son champ de compétences ➤ Identifier et appliquer les règles de bonnes pratiques relatives à la mise en œuvre des soins ➤ Organiser l'activité de soin et adapter les modalités de réalisation de celui-ci en fonction de l'état clinique et de la situation de l'enfant et en prévenant la douleur ➤ Mettre en œuvre des soins personnalisés en collaboration avec l'infirmier(je) et en lien avec l'équipe pluri-professionnelle à partir de l'évaluation de la situation ➤ Expliquer le soin réalisé et l'objectif du geste de manière adaptée à la situation ➤ Évaluer la qualité du soin réalisé et réajuster son intervention 	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence des informations recherchées au regard des soins à réaliser <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 • Conformité des modalités de réalisation des soins aux règles de bonnes pratiques <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 • Pertinence de la personnalisation des soins à partir de l'évaluation de la situation <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 • Analyse de la qualité du soin réalisé <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 	<p>Total : ... / ...</p> <p>Commentaires :</p>

	<p>5. Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Évaluer les capacités d'une personne à réaliser les éléments constitutifs d'un déplacement ➤ Effectuer une guidance verbale et non verbale et/ou identifier les ressources humaines et matérielles adaptées ➤ Aménager un espace sécurisé et sécurisant pour une personne ou un groupe ➤ Utiliser les dispositifs d'aide à la mobilisation dans le respect des règles de sécurité et d'ergonomie ➤ Identifier les situations à risque pour la personne et pour soi-même, alerter et prendre les mesures appropriées dans son champ de compétences ➤ Installer la personne en tenant compte de la singularité de la situation 	<ul style="list-style-type: none"> ● Pertinence de l'évaluation des capacités de la personne et des choix effectués pour mobiliser ses ressources <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ● Conformité des modalités d'installation et de mobilisation des personnes <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ● Pertinence de l'installation du mobilier et du matériel de la chambre et de l'aménagement de l'espace <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ● Pertinence de l'identification des risques, pour la personne et pour soi-même, et des mesures prises <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 	<p>Total : ... / ...</p> <p>Commentaires :</p>
Bloc de compétences	Compétences	Critères d'évaluation	Résultat
<p>Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants</p> <p>Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?</p> <p><input type="checkbox"/> OUI</p> <p><input type="checkbox"/> NON</p>	<p>6. Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Écouter la personne et son entourage en prenant en compte la communication verbale et non verbale ➤ Mettre en œuvre des soins relationnels en adaptant sa communication à des publics diversifiés dans le respect des personnes et des règles de confidentialité ➤ Identifier les informations pertinentes à transmettre à la personne et à son entourage en tenant compte de la situation, du projet personnel ou collectif et de la réglementation en vigueur, et en collaboration avec l'infirmier(ère) et l'équipe pluri-professionnelle ➤ Apporter des conseils à la personne et à l'entourage dans le domaine de l'éducation à la santé, de l'hygiène de la vie courante et de la sécurité domestique ➤ Permettre à la personne d'exprimer ses besoins et attentes au regard du soin réalisé, les reformuler et proposer des modalités adaptées de réalisation du soin ➤ Apporter des informations pratiques adaptées lors de l'accueil dans le service, la structure, l'institution et dans le cadre du respect du règlement intérieur 	<ul style="list-style-type: none"> ● Pertinence de l'analyse de la situation relationnelle <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ● Qualité des soins relationnels auprès des personnes et de leur entourage <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 ● Pertinence des informations et conseils apportés à la personne et à son entourage <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 	<p>Total : ... / ...</p> <p>Commentaires :</p>

<p>Si la réponse est négative, ne pas évaluer le bloc de compétences.</p>	<p>7. Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ identifier les informations pertinentes à apporter aux personnes en formation et aux professionnels lors de leur accueil dans le service ou la structure ➤ Rechercher les informations sur les besoins d'apprentissage en lien avec la personne et avec sa formation ➤ Accompagner les activités et le développement des compétences des personnes en formation ➤ Identifier les acquis et les écarts dans la réalisation des activités et adapter son encadrement ➤ Evaluer les compétences mises en œuvre par les personnes en formation en utilisant les outils de suivi de l'apprentissage ➤ Accompagner la personne en formation dans la réflexion sur ses apprentissages 	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité de l'accueil et de l'accompagnement d'une personne en formation ou d'un professionnel <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 • Qualité de la formation délivrée à l'apprenant ou au professionnel <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 	<p>Total : ... / ...</p> <p>Commentaires :</p>
Bloc de compétences	Compétences	Critères d'évaluation	Résultat
<p>Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention</p> <p>Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>Si la réponse est négative, ne pas évaluer le bloc de compétences.</p>	<p>8. Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ identifier et choisir le matériel et les produits appropriés, les utiliser en respectant les règles de bonnes pratiques ➤ Utiliser les techniques de nettoyage et de désinfection appropriées, pour lutter contre les risques de contamination et les infections associées au soin, en appliquant les règles de bonnes pratiques ➤ Appliquer les principes d'hygiène dans les lieux de vie collectifs et à domicile visant à prévenir les infections et leur transmission ➤ Respecter les circuits d'entrée-sortie et stockage du linge, des matériels, des dispositifs médicaux et des déchets ➤ Respecter les circuits et procédures liés à l'alimentation dans son champ d'activité ➤ Adapter ses actions en fonction du lieu d'intervention 	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence de la préparation des opérations d'entretien en fonction de l'analyse de la situation <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 • Pertinence de l'analyse de l'application des règles : <ul style="list-style-type: none"> - de qualité, d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie - de traçabilité - liées aux circuits d'entrée, de sortie, et de stockage du linge, des matériels et des déchets <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 • Conformité du nettoyage, de la pré-désinfection, de la désinfection, de la stérilisation et du conditionnement <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 	<p>Total : ... / ...</p> <p>Commentaires :</p>
	<p>9. Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Evaluer l'efficacité des opérations réalisées, identifier les anomalies et réajuster dans le cadre de ses compétences ➤ Repérer les anomalies relatives à l'entretien de l'environnement de la personne et des matériels et alerter ➤ Vérifier le bon fonctionnement des matériels liés aux activités de soins 	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence du repérage et du traitement des anomalies <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 • Conformité de la vérification de la fonctionnalité des matériels, produits et dispositifs utilisés <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 • Pertinence dans la démarche d'analyse critique d'un dysfonctionnement ou d'une situation de travail <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 	<p>Total : ... / ...</p> <p>Commentaires :</p>

Bloc de compétences	Compétences	Critères d'évaluation	Résultat
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques <i>Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?</i> <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <i>Si la réponse est négative, ne pas évaluer le bloc de compétences.</i>	10. Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rechercher, organiser et hiérarchiser les informations nécessaires à la prise en soins personnalisée ➤ Transcrire les données recueillies, transmettre, par le ou les modalités de communication les plus appropriés, les informations, observations relatives à la personne et à son environnement, à la réalisation d'un soin ou d'une activité ➤ Analyser les situations et relayer des informations pertinentes en lien avec le projet de soins ou de vie construit en équipe pluri-professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Fiabilité du recueil des données <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 • Fiabilité et pertinence des données sélectionnées et transmises <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 • Qualité des transmissions <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 	Total : ... / ... Commentaires :
	11. Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité et gestion des risques <ul style="list-style-type: none"> ➤ Identifier son propre champ d'intervention au regard des fonctions et activités de chaque professionnel et des lieux et situations d'intervention ➤ Organiser sa propre activité au sein de l'équipe pluri-professionnelle en s'inscrivant dans la planification de l'ensemble des activités et des changements prévisibles ➤ Organiser et prioriser son activité pour répondre aux besoins d'une personne ou d'un groupe de personnes dans un contexte susceptible de changer ➤ Apporter une contribution au projet de soins, au projet de vie et à tout projet collectif et institutionnel ➤ Repérer, signaler et déclarer les événements indésirables et les non-conformités et transmettre les informations appropriées ➤ Apporter une contribution à l'évaluation des pratiques en équipe pluri-professionnelle et à la démarche qualité et à la gestion des risques ➤ Évaluer sa pratique, identifier les axes d'amélioration et ses besoins en formation ➤ Proposer des actions d'amélioration contribuant à la qualité et à la gestion des risques et à la prévention des risques professionnels dans son champ de compétences 	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence dans l'identification et la prise en compte du champ d'intervention des acteurs <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 • Pertinence de l'organisation de son activité <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 • Pertinence de la participation à la démarche qualité et gestion des risques <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 • Inscription de ses interventions dans la démarche qualité de la structure <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 • Pertinence de la démarche d'amélioration de sa pratique professionnelle <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 • Pertinence de l'évaluation de ses propres besoins en formation <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 	Total : ... / ... Commentaires :

Nom du tuteur :	Fonction du tuteur :	Signature du tuteur :
Date et cachet		
Nom de l'apprenant :	Signature de l'apprenant :	



J. ANNEXE 10 LA FEUILLE DE PRESENCE EN STAGE

FEUILLE DE PRÉSENCE EN STAGE | IFAP

À la fin du stage de l'élève, la feuille de présence
doit être vérifiée par le responsable d'encadrement

ÉLÈVE	@A1CIVILONGUES @MPAINOMISS @MARTAINOMIS @A1PRENS Promotion @AZUBES		
LIEU DE STAGE	@K1NOMIS	@K2NOMIS @K2ADR1\$ @K2ADR2\$ @K2CDDP\$ @K2VILL\$	
DATES DE STAGE	du @KODATD1\$ au @KODATF1\$ - du @KODATD2\$ au @KODATF2\$		
DURÉE DE STAGE	@K0N8SEM1AINES semaines		

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE DEMEURE À VOTRE DISPOSITION POUR ÉCHANGER AVEC VOUS SUR LE DISPOSITIF
D'ENCADREMENT DU STAGE.

HEURES DE PRÉSENCE EN STAGE								
SEMAINE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE	TOTAL (h./sem.)
Exemple	Heure début et fin d'absence 13h-15h30	7h-13h 7h	7h-13h Pôle emploi 4h	Absence Maladie 0	ARR DJS 0	.	.	18h
SEMAINE 1								
SEMAINE 2								
SEMAINE 3								
SEMAINE 4								
SEMAINE 5								
TOTAL DES HEURES DE STAGE								

Nombre d'heures d'absence	
Nombre d'heures récupérées	

RESPONSABLE DE STAGE	DATE :	NOM Prénom & QUALITÉ :
SIGNATURE & TAMPON :		



ÉTABLISSEMENT RÉGIONAL DE FORMATION DES PROFESSIONS PARAMÉDICALES
INSTITUT DE FORMATION D'AUXILIAIRES DE PUÉRICULTURE | IFAP

contact.ifap@gipes.fr - Tél. : 04 32 40 37 00 - Fax : 01 57 67 56 78